

Troisième séance, jeudi 05 septembre 2024

Présidence de Adrian Brügger (UDC/SVP, SE)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2013-GC-4	Divers	Communications		
2013-GC-40	Divers	Assermentation		
2020-DSAS-145	Loi	Loi sur l'aide sociale (LASoc)	Deuxième lecture	<i>Rapporteur-e</i> Elias Moussa <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2023-GC-165	Motion	Suppression de l'obligation d'adapter les PAD lors d'une révision générale du PAL	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Daniel Bürdel Bruno Marmier <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
2023-DIME-225	Rapport	Enveloppe thermique des bâtiments (rapport sur postulat 2021-GC-95)	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
2022-GC-148	Mandat	Garantir la sécurité de l'approvisionnement électrique	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Alizée Rey Elias Moussa Françoise Savoy Grégoire Kubski Marie Levrat Urs Hauswirth Solange Berset Chantal Pythoud-Gaillard Simon Zurich Pierre Mauron <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2013-GC-41	Divers	Clôture de la session		

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 101 députés; absents: 9.

Sont absents avec justification: M^{mes} et MM. Bernard Bapst, Laurent Dietrich, Sébastien Dorthe, Grégoire Kubski, Sandra Lepori, Tina Raetzo, Ralph Alexander Schmid, Julia Senti et Estelle Zermatten.

M^{me} et MM. Sylvie Bonvin-Sansonnens, Didier Castella, Romain Collaud et Jean-Pierre Siggen, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Divers 2013-GC-4 Communications

Président du Grand Conseil. Ich möchte Ihnen eine Mitteilung machen betreffend die Einbürgerungen. Beim Dekret über die Einbürgerungen, das in der Sitzung vom Dienstag diskutiert wurde, muss eine Korrektur angebracht werden. Es wurde Ihnen angekündigt: fünf ablehnende Stellungnahmen, wovon zwei ablehnende Entscheide - denn zwei Gesuchsteller hatten beim Sekretariat des Grossen Rates kein Gesuch um vorübergehenden Rückzug eingereicht. Leider konnte das Gesuch Nr. 1 der Beilage 2 um Rückzug, das rechtzeitig abgeschickt, aber von der Post zu spät zugestellt wurde, nicht mehr in die Präsentation des Präsidenten Herrn Mesot aufgenommen werden. Das Dekret 2024-DIAF-6 enthält also immer noch fünf ablehnende Stellungnahmen, aber einen einzigen ablehnenden Entscheid für das Dossier Nr. 3.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Divers 2013-GC-40 Assermentation

Assermentation de M^{mes} et M. Inès Bruggisser, Célia Gameiro, Tina Huber, Lucien Tétard et Franziska Waser, élu-e-s par le Grand Conseil lors des sessions de juin et de septembre 2024.

> Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Président du Grand Conseil. Sehr geehrte Damen und Herren, Sie sind soeben für Ihr neues Amt vereidigt worden. Im Namen des Grossen Rates des Kantons Freiburg beglückwünsche ich Sie zu dieser Wahl und wünsche Ihnen viel Befriedigung in der Ausübung Ihres neuen Amtes. (*Applaus*)

> La cérémonie d'assermentation est terminée.

Loi 2020-DSAS-145 Loi sur l'aide sociale (LASoc)

Rapporteur-e:	Moussa Elias (PS/SP, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales
Rapport/message:	14.11.2023 (BGC juin 2024, p. 2335)
Préavis de la commission:	12.06.2024 (BGC juin 2024, p. 2387)
Remarque:	Rapporteur de minorité: Stéphane Peiry (UDC/SVP, SC)

Deuxième lecture

I. Acte principal : loi sur l'aide sociale (LASoc)

1 Dispositions générales (art. 1 à 6)

> Confirmation du résultat de la première lecture.

2 Prévention et lutte contre la pauvreté (art. 7 à 12)

Moussa Elias (PS/SP, FV). Je me dois ici, au nom de la Commission, de revenir à l'article 10 avec le projet bis de la commission.

L'article 10 traite du rapport sur la situation sociale et la pauvreté. Lors du débat en première lecture, vous vous rappelez, le Grand Conseil avait préféré la version initiale au projet bis de la commission. Le vote était assez serré: 41 voix contre 39 et une abstention. Cela me fait dire qu'au nom de la commission, je dois vous soumettre son projet bis en deuxième lecture et ainsi vous laisser le choix de confirmer la première lecture ou non.

Pour rappel, la différence entre le projet initial et le projet bis de la commission se situe au niveau de la fréquence de ce rapport du Conseil d'Etat sur la situation sociale et la pauvreté, qui sert au monitoring. Doit-il être présenté au Grand Conseil "au minimum une fois par législature", selon le projet bis de la commission, ou "en principe une fois par législature", selon le projet initial du Conseil d'Etat – ce qui laisse la possibilité au Conseil d'Etat de ne présenter ce rapport non pas une fois durant la législature, mais toutes les deux ou trois législatures par exemple. La commission avait souhaité s'assurer qu'au moins une fois par législature, soit tous les cinq ans, un tel rapport soit présenté au Grand Conseil en termes de monitoring. Ne négligeons toutefois pas le travail qui doit être effectué pour élaborer un rapport de qualité tel que celui qui nous a été soumis dernièrement.

Au nom de la commission, je vous prie donc de ne pas confirmer la première lecture, mais de soutenir le projet bis, donc de remplacer le terme "en principe" par "au minimum" à l'alinéa 1 de l'article 10.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Je vous recommande de suivre la proposition du Conseil d'Etat, soit de refuser cet amendement car, je le rappelle, l'expression initiale ne dispense pas du tout le Conseil d'Etat de fournir ces rapports, mais lui laisse une certaine flexibilité et bien entendu la possibilité de réaliser justement ces rapports au moment opportun. L'expérience de la crise COVID-19 que nous venons de vivre a permis justement de traiter ce point de vue et nous a donné beaucoup d'enseignements. Je vous recommande donc de refuser cet amendement et de suivre la proposition initiale du Conseil d'Etat.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, SC). Au nom de la minorité, je vous invite à confirmer la première lecture et à valider la version du Conseil d'Etat.

de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Effectivement, on joue un peu sur les mots. Qu'est-ce que ça veut dire "en principe"? Moi, je crois qu'il est important d'avoir une certaine régularité. Comment est-ce qu'on va comparer si on fait un rapport tous les sept ans, puis tous les trois ans, et puis après dans cinq ans? Je crois que de savoir que nous aurons un rapport sur la pauvreté par législature nous permet de savoir exactement ce qui se passe dans notre canton et de mieux en tenir compte. Alors s'il y a le COVID, cela ne vous empêche pas de faire un rapport extraordinaire sur une situation extraordinaire. Mais on ne se souhaite pas des COVID par législature ou tous les trois ans n'est-ce pas? Nous espérons donc que c'est derrière nous et qu'un rapport une fois par législature, c'est suffisant et c'est nécessaire, raison pour laquelle je vous demande de soutenir la version bis.

Jaquier Armand (PS/SP, GL). L'aide sociale, on l'a vu dans nos débats, pose beaucoup de questions et d'interrogations à la population, mais aussi aux députés. Souvent des questions qui sont probablement infondées mais qui nécessitent d'avoir une bonne vision et une bonne lecture. Quelque point de vue qu'on ait sur les prestations d'aide sociale, c'est indispensable d'avoir des éléments concrets et factuels. Un rapport régulier permet d'avoir des éléments factuels qui permettent de créer et de fonder une opinion solide et sérieuse. C'est pourquoi je vous invite à soutenir la version bis de la commission.

Rey Benoît (VEA/GB, FV). J'irai dans le sens des deux interlocuteurs précédents. Je crois que l'intérêt d'avoir un rapport par législature donne une vision longitudinale de l'évolution de la pauvreté. On l'a vu, il y a des éléments factuels, comme l'a été le COVID ou comme peut l'être une crise de l'emploi, une crise de chômage ou au contraire une détente sur ces marchés, qui font évoluer les choses. Comme l'a dit M. le Commissaire du Gouvernement, rien n'empêche le Service de l'action sociale de nous faire un rapport bref en cas de modification, d'évolution, etc. Mais de pouvoir avoir cet élément comparatif d'une législature à l'autre est très, très important. Et ce qu'il me semble aussi important de dire – parce qu'on ne va pas surcharger le Service de l'action sociale de mois et de mois de travail pour les rapports –, ce qui est intéressant, c'est l'évolution et les modifications. On n'a pas besoin d'avoir chaque fois un rapport complètement exhaustif qui demande une année de travail, mais d'avoir une analyse de toutes les évolutions sociales. C'est nécessaire.

Je vous recommande aussi de suivre la version bis de la commission.

Meyer Loetscher Anne (Le Centre/Die Mitte, BR). A l'instar de mes préopinants qui étaient en commission, je dirai que ce rapport est un vrai outil de travail. Il est important aussi que le service fasse une photographie de la situation du canton de Fribourg d'une manière régulière, ce qui nous permet ensuite de développer des mesures et c'est pour cela que le terme "au minimum une fois par législature" nous paraît tout à fait raisonnable. Je propose aussi de suivre la version de la commission.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Je n'ai pas d'autre commentaire à ajouter.

Moussa Elias (PS/SP, FV). Même chose de mon côté.

- > Au vote, l'article 10 al. 1 est adopté selon la proposition de la commission (projet bis) par 72 voix contre 20. Il n'y a pas d'abstention.
- > L'article 10 al. 1 est modifié selon la proposition de la commission (projet bis).
- > Cet article faisant l'objet d'une divergence entre la première et la deuxième lecture, il sera soumis à une troisième lecture.

Ont voté en faveur de la proposition de la commission (art. 10 al. 1):

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 72.*

Ont voté contre:

Barras Eric (GR,UDC/SVP), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP). *Total: 20.*

Moussa Elias (PS/SP, FV). En l'état, confirmation de la première lecture. Le Grand Conseil avait sauf erreur accepté un amendement ne provenant pas de la commission donc je ne peux pas me prononcer, ce qui fait que je ne peux que vous recommander de confirmer la première lecture.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Le Conseil d'Etat peut également se rallier à cet amendement puisqu'il est déjà implicitement compris que ces données complémentaires qui peuvent documenter le rapport sur la situation sociale et la pauvreté peuvent être sollicitées. Dans le dernier rapport nous avons déjà sollicité les données de Caritas ou de La Tuile, par exemple, pour étayer ce rapport.

> Confirmation du résultat de la première lecture pour les autres articles de cette section.

3 Aide personnelle (art. 13 à 15)

> Confirmation du résultat de la première lecture.

4 Couverture des besoins de base (art. 16 à 25)

> Confirmation du résultat de la première lecture.

5 Mesures d'insertion socioprofessionnelle (art. 26 à 29)

> Confirmation du résultat de la première lecture.

6 Soutien à la formation (art. 30 à 32)

> Confirmation du résultat de la première lecture.

7 Droits et devoirs (art. 33 à 37)

> Confirmation du résultat de la première lecture.

8 Organisation et compétences (art. 38 à 53)

Moussa Elias (PS/SP, FV). Im Moment werde ich mich darauf beschränken, Sie zu bitten, die erste Lesung zu bestätigen.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, SC). Nous déposons, au nom de la minorité, un amendement à l'article 39. Il s'agit du même amendement qu'en première lecture, à savoir la suppression de cet article, qui régit l'organisation territoriale.

Les arguments n'ont pas changé. Il s'agit, effectivement, de conserver une autonomie communale en matière d'organisation des services sociaux régionaux (SSR). La décision, de notre point de vue, doit revenir aux communes. Et je pense qu'effectivement, le choix doit se faire entre soit la version initiale du Conseil d'Etat – donc la nouvelle régionalisation des SSR – soit le maintien de l'autonomie au niveau des communes. Il peut y avoir des fusions, mais c'est aux communes elles-mêmes de s'organiser comme elles le souhaitent.

Puisque j'ai la parole, M. le Président, je me permets d'anticiper sur l'amendement du député Freiburghaus – puisque M. Freiburghaus va venir un nouvel amendement. Je le rappelle, il avait proposé en première lecture une solution, qui n'en est pas une de mon point de vue, à 20 000 habitants et il va probablement déposer une nouvelle à 10 000, ce qui montre bien l'arbitraire de cette proposition. Si 20 000 ça ne passe pas, ensuite, on propose 10 000, ce qui ne résout aucun problème, même en Sarine.

Donc, encore une fois, le choix doit se poser entre la version du Conseil d'Etat et l'autonomie des communes. Et si l'amendement de la minorité devait perdre contre le député Freiburghaus – et là je prends ma casquette de représentant du groupe de l'Union démocratique du centre –, le groupe de l'Union démocratique du centre s'abstiendra au deuxième vote si le choix est entre la version du Conseil d'Etat et l'amendement du député Freiburghaus. C'est pour ça que je vous invite, celles et ceux qui souhaitent vraiment conserver cette autonomie communale, à soutenir la version de la minorité, c'est-à-dire la suppression pure et simple de l'article 39.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. A ce stade, je confirme la première lecture.

Freiburghaus Andreas (PLR/PVL/FDP/GLP, SE). Ich habe probiert, mit meinem Amendement einen Mittelweg zu finden, der aus meiner Sicht eine Mischung aus Zentralisierung und Gemeindeautonomie gewesen wäre. Nach intensiven Diskussionen im Vorfeld dieser Sitzung habe ich mich entschlossen, diesen Antrag zurückzuziehen.

de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Alors, effectivement, c'est un des articles, avec le remboursement de l'aide sociale, qui pose le plus de problèmes, ou en tout cas qui suscite le plus de discussions de cette loi.

Pour avoir été à la tête du Service social de la ville de Fribourg, je dois constater que lorsque vous avez un service qui dispose de moyens suffisants, parce qu'il représente une large partie de la population, eh bien, grâce à ces moyens, vous pouvez mieux à la fois aider les personnes et aussi voir s'il y a des abus. Je ne partage pas l'avis selon lequel les abus se voient plus facilement dans les petites communes parce qu'on est proche des citoyens. Je peux le dire et je ne peux que le confirmer, en ville de Fribourg, même si c'est une ville de près de 40 000 habitants, nous pouvons nous payer une police locale qui peut faire des enquêtes, ce que ne peuvent pas faire les petites communes puisqu'elles se retrouvent livrées aux deux inspecteurs qui travaillent à mi-temps – cela signifie délais d'attente pour les obtenir et des enquêtes qui sont souvent faites de manière un peu légère alors que la police locale les fait d'une manière très approfondie et nous transmet de vrais rapports. Je peux vous dire qu'avec une régionalisation complète par district, le travail sera mieux fait. On dispose d'un juriste, on dispose d'une personne responsable de trouver des appartements... Donc pour la personne bénéficiaire aussi, une régionalisation est bénéfique.

J'entends l'autonomie communale. Alors, c'est vrai que ça peut poser des problèmes. Je pense, par exemple, au district du Lac. Pour ceux du Haut-Lac qui sont de langue maternelle française, eh bien je dis que Fribourg, c'est aussi une ville bilingue et nous avons un service qui assure autant en français qu'en allemand. Et grâce aux moyens supplémentaires, je pense que l'aide apportée tant aux francophones qu'aux alémaniques est mieux assurée lorsque la régionalisation se fait par district. Je ne peux donc que vous inciter à soutenir la proposition originale du Conseil d'Etat, approuvée également par la commission, de prévoir une régionalisation par district.

Berset Nicolas (UDC/SVP,). Tout d'abord, mes liens d'intérêts: je suis membre de la commission et syndic d'une petite commune, la commune de Ferpicloz. Je m'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre.

Dans sa grande majorité, notre groupe va soutenir la suppression de cet article 39 concernant la régionalisation des services sociaux. Le groupe de l'Union démocratique du centre est convaincu que le travail accompli tous les jours par les acteurs des services sociaux actuels est vraiment efficace et professionnel. Ils assurent un rôle social de proximité, en assurant un meilleur suivi des dossiers, et répondent pleinement aux attentes des bénéficiaires de l'aide sociale. N'en déplaise à M^{me}

de Weck, les petits services sociaux savent aussi travailler efficacement. Il n'y a pas que la ville de Fribourg qui sait faire. Malheureusement, le Conseil d'Etat nous présente ce nouveau périmètre au niveau des districts comme offrant une meilleure efficacité et une professionnalisation des services sociaux régionaux. On sous-entend même que certains d'entre eux ne seraient pas suffisamment professionnels actuellement.

Notre opposition à cette régionalisation repose sur un principe fondamental: la proximité des services sociaux est essentielle pour assurer un suivi adéquat des personnes les plus vulnérables. La mission des services sociaux est de veiller à ce que chaque citoyen dans le besoin puisse bénéficier d'un soutien adapté à ses besoins spécifiques, ce qui ne peut être garanti que par des services régionaux. En premier lieu, la proximité permet une meilleure compréhension des réalités locales. Chaque région a ses propres particularités, ses propres défis. Un service social local est bien plus à même de connaître ces spécificités et de s'adapter rapidement aux situations. En centralisant ces services au niveau des districts, nous risquons de perdre cette connaissance fine du terrain, ce qui pourrait entraîner des réponses inappropriées ou tardives.

Ensuite, la régionalisation risque d'engendrer une bureaucratie lourde et impersonnelle. Les citoyens dans le besoin auront moins de contacts directs avec des interlocuteurs familiers et risquent de devoir naviguer dans des structures administratives beaucoup plus complexes. La relation de confiance entre les bénéficiaires de l'aide sociale et leurs assistants sociaux est cruciale. Cette confiance se bâtit sur la proximité, la disponibilité et la continuité des services, des éléments que la régionalisation ne garantit malheureusement pas.

Enfin, afin de garantir l'autonomie communale, il est indispensable de laisser le choix aux communes de décider elles-mêmes du périmètre de leurs services. La taille et la grandeur d'un service ne sont pas garantes de compétence et de qualité.

Le groupe de l'Union démocratique du centre est d'avis de laisser le choix aux communes. Comme je l'ai déjà dit lors de l'entrée en matière, il est inconcevable que, systématiquement, le Conseil d'Etat veuille imposer dans chaque nouveau projet de loi une régionalisation aux communes. Cela ne veut pas dire que les communes qui le souhaitent ne peuvent pas se regrouper, mais, s'il vous plaît, laissons-leur le choix! Nous ne souhaitons pas non plus un retour en arrière, mais c'est aux communes seules de décider et non à l'Etat d'imposer. Je le répète, il en va de l'autonomie communale.

Avec ces considérations, la grande majorité du groupe de l'Union démocratique du centre soutient la suppression de l'article 39.

Rey Benoît (*VEA/GB, FV*). J'aimerais mettre deux éléments en valeur par rapport à cette régionalisation.

Tout d'abord, ma collègue Antoinette de Weck a parlé des situations d'abus et je peux tout à fait souscrire à ce qu'elle a dit. Mais je rappelle que les situations d'abus, c'est 1% de l'aide sociale. Moi, j'aimerais vous parler des 99% de l'aide sociale et de la qualité de l'encadrement professionnel qui est nécessaire pour ces 99% des personnes qui sollicitent de l'aide sociale.

Des services sociaux régionaux (SSR) favorisent l'échange interprofessionnel. Et ça, c'est un élément fondamental, nous le savons dans pratiquement tous les domaines. Nous le savons dans le domaine de la santé: nous avons des centres médicaux où les médecins de différentes compétences peuvent échanger entre eux pour trouver la meilleure solution à proposer à la personne qui les sollicite. Il en est exactement de même dans le domaine social. Le pluriprofessionnalisme aussi, au niveau des services, est important: on peut engager dans un grand service quelqu'un avec des compétences spécifiques en matière juridique, parce que je vous garantis que les assurances sociales – et je n'ai pas déclaré mes liens d'intérêts, mais j'ai travaillé 41 ans dans ce domaine – sont de plus en plus complexes et qu'il faut des compétences pointues pour arriver à se débrouiller dans la jungle de l'organisation sociale au niveau suisse.

L'élément important aussi, c'est que ces SSR peuvent favoriser la formation interne, l'intervision entre les collaborateurs. Et c'est un élément essentiel, lié à cette complexité et lié au fait qu'il y a pas mal de changements de personnel et il faut que les transmissions de savoir puissent se faire.

La nouvelle loi, d'un autre côté, instaure des conférences des directeurs des SSR et des conférences des présidents des commissions sociales. C'est un élément dont on n'a pas beaucoup parlé mais qui est fondamental. Pourquoi? Parce que nous allons nous retrouver, avec la proposition du Conseil d'Etat, avec deux groupes de huit personnes compétentes, confrontées à la réalité de leur SSR, qui pourraient échanger entre elles, mais surtout devenir un interlocuteur fondamental pour le Service de l'action sociale (SASoc), qui doit pouvoir continuer à piloter l'aide sociale dans ce canton. Et je crois que c'est nécessaire. On va renforcer la position de la régionalisation, la position des communes, la position des gens qui sont sur le terrain, en créant ces conférences qui seront efficaces avec un nombre de huit personnes et qui pourraient être en dialogue avec le SASoc. Et je crois que ça, c'est une garantie non seulement d'efficacité, mais aussi de proximité.

Et je rappelle encore que la loi prévoit la possibilité pour les districts de créer des succursales. Alors, on regroupe ce qui fait sens – le groupe de professionnels qui travaillent ensemble, des commissions sociales qui ont la possibilité d'interagir avec le SASoc – et on laisse la possibilité d'avoir des succursales, que ce soit en fonction de problèmes de langue, comme l'a dit ma collègue précédemment, ou d'autres problèmes de régionalisation. Comme on vient de le dire, la réalité sociale

n'est peut-être pas la même à Planfayon qu'à Guin. Et c'est une bonne chose. Mais ces succursales laissent la possibilité de la connaissance régionale. Alors je pense que les deux propositions sous forme d'amendement à laquelle nous sommes confrontés n'ont pas de sens dans ce sens-là. Elles prêteraient un projet qui est un projet qui fait un grand pas en avant dans la qualité de l'offre offerte à 99% des demandeurs de l'aide sociale.

C'est la raison pour laquelle je vous propose de refuser tant la proposition de M. Peiry au nom de la minorité de la commission, soit de supprimer cet article, que celle de réduire le nombre à 10 000 personnes.

Président du Grand Conseil. Ich möchte nur berichtigen, dass das Amendement von Herrn Freiburghaus zurückgezogen wurde und nur das Amendement der Minderheit zur Debatte steht.

Jaquier Armand (*PS/SP, GL*). Je n'ai pas mentionné ce matin mes liens d'intérêts: j'ai fait partie de la commission, je suis président de la Commission sociale de Romont et j'étais actif comme syndicaliste dans le soutien aux personnes.

Ce qui est important ici, c'est que les personnes qui ont besoin d'aide sociale puissent y avoir accès. Et il est démontré que la proximité est un frein pour ces personnes. La crainte d'être vu, repéré, montré du doigt, est un frein à l'accès à l'aide sociale. On pourrait se dire que c'est très bien, parce qu'ainsi on n'a pas besoin de payer. Sauf qu'on retrouve derrière un effet boule de neige dans différentes charges, notamment dans des questions de santé.

C'est important que les bénéficiaires soient en confiance. Alors, il ne s'agit pas de dire que la proximité crée la non-confiance, bien au contraire. Souvent, ça peut apporter un soutien. Mais généralement, dans la globalité, les personnes ont plutôt peur d'accéder à la demande quand elles sont reconnues.

Ensuite, cela a été dit tout à l'heure, la régionalisation a pour effet d'amener une certaine cohérence dans les prestations et dans le traitement des dossiers. Cela permet d'avoir une vision globale pour les gens qui sont proches et qui sont là, que ce soit pour la commune voisine, que ce soit pour notre commune ou dans une petite commune.

Cela permet – cela aussi a été dit, mais je trouve que c'est extrêmement important – de renforcer le fonctionnement même des gens qui travaillent à l'aide sociale. Le fait de pouvoir partager avec ses pairs, de pouvoir échanger, de pouvoir construire une opinion, mais aussi de se dire comment on a traité un cas, eh bien cela donne une homogénéité et des propositions solides.

Les efforts dans cette loi ont été faits de manière importante pour ce qui est des contrôles et des systèmes de contrôle. Donc, qu'un service social régional soit destiné à une petite commune ou à 25 000 habitants, le système s'est renforcé et je reste convaincu qu'avec un service social régional, on a une meilleure détection des problèmes qu'au niveau local où souvent, on est dans l'arbitraire.

La crainte que certaines interventions se fassent sur des présumés non étayés est quelque chose d'important pour les bénéficiaires. C'est aussi important en ce qui me concerne. Et il est utile de pouvoir prendre de la distance quand il s'agit d'examiner une demande. Il est extrêmement important de pouvoir faire un pas de côté, de consulter quelqu'un d'autre qui ne connaît pas le cas et qui peut dire: "Attention, fais gaffe à ça! Là, tu vas trop loin!" ou l'inverse. Et le fait d'avoir une régionalisation par district permet ce type de distance. Comme les communes peuvent donner leur point de vue et leur avis, là aussi, elles seront entendues. Et si, vraiment, il y a un problème dans une commune pour un demandeur ou un bénéficiaire, elles pourront effectivement le formuler.

Donc, garantissons une équité, garantissons une qualité, garantissons un suivi et sortons des préjugés! On est dans une prestation minimum de base qu'on ne peut pas se permettre d'hypothéquer par l'un ou l'autre avis personnel. C'est pourquoi je vous demande de confirmer la première lecture.

Meyer Loetscher Anne (*Le Centre/Die Mitte, BR*). Je parle en tant que membre de la commission et non au nom de mon groupe qui, comme je l'ai dit lors de la première lecture, est très partagé sur cette question, notamment par rapport à l'autonomie ou par rapport à la régionalisation.

Pourquoi est-ce que je défends la régionalisation? Je crois que quand on parle de service social, on ne se rend pas tout à fait compte de quoi il s'agit. J'ai sous les yeux la liste des 21 services sociaux. Vous pouvez voir que plus de la moitié n'ont pas deux équivalents plein-temps (EPT) d'assistant social. Donc, il faut vraiment se remettre à cette idée de travail en commun, de mise en commun des compétences par rapport au nombre de collaborateurs qui sont dans un service. Aujourd'hui, les situations deviennent de plus en plus complexes. Les situations d'une part, mais les mesures sont aussi de plus en plus développées. Et un assistant social qui travaille seul dans son service est certes professionnel, on ne le remet pas en cause, mais il n'a probablement pas toutes les clés dans ses mains, et c'est pourquoi avoir plusieurs assistants sociaux qui peuvent débattre d'une situation amène des solutions qui sont beaucoup plus favorables pour le bénéficiaire. C'est pour cette raison principale que nous proposons de régionaliser, d'avoir des services sociaux qui ont beaucoup plus de compétences en leur sein même. D'ailleurs, on parle de directeurs de services sociaux. Comment peut-on avoir des directeurs de services sociaux quand on a 0,6 EPT dans un service? C'est vraiment cette notion-là qui doit être prise en compte lorsqu'on vote de la régionalisation.

On a parlé des antennes. Les antennes, justement, permettent la proximité. Le bénéficiaire ne va pas devoir nécessairement faire des kilomètres pour pouvoir venir au service social. Nous le vivons dans la Broye, où nous avons des antennes. Néanmoins, les assistants sociaux peuvent se réunir et discuter de situations particulières et difficiles, tout en restant proches, finalement, des bénéficiaires.

Et puis, le dernier point, qui n'est pas la raison pour laquelle la régionalisation est nécessaire: vous verrez qu'à l'article 55, on va voter le projet informatisé, qui coûte 3 millions de francs, mais qui est divisé sur huit services sociaux. Donc, il faut aussi avoir cette notion-là que tout le développement de cette loi a été fait sur huit services sociaux et que forcément il y aura des conséquences, que ça soit par rapport aux réunions des directeurs des services sociaux ou par rapport au développement du service informatique, qui seront extrêmement importants pour l'échange des données. Donc, cela aura des conséquences, probablement, qui auront lieu en troisième lecture. Je ne sais pas si, théoriquement, on peut modifier des articles qui n'ont pas été modifiés en première ou en deuxième lecture. Là, je laisserai le président trouver une éventuelle solution. Evidemment, je vois déjà M. Fattebert qui va me dire: "Ce n'est pas la raison pour laquelle on ne doit pas voter la régionalisation." Parce qu'on a déjà eu ces discussions en séance de groupe. La régionalisation, pour nous, c'est vraiment avoir plus de compétences qui peuvent réfléchir ensemble et partager leurs solutions. Voilà pourquoi je la promeus.

Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Je n'étais pas dans la commission parlementaire, j'interviens donc à titre personnel.

Je dois dire que j'ai déjà été très, très surpris des discussions lors de la première lecture. Et les discussions actuelles me confortent dans cette opinion.

Je trouve assez scandaleux les propos qui sont tenus par rapport au manque de compétences dans les services sociaux communaux. J'ai le sentiment que rien n'a fonctionné jusqu'à maintenant et que procéder à une régionalisation va favoriser l'insertion ou, disons, le suivi des personnes qui sont en situation d'aide sociale. Mais je crois que les communes travaillent bien, qu'il n'y a pas de problème avéré de mauvais traitement par rapport au suivi de ces personnes et je suis donc très, très surpris que l'on veuille concentrer le tout.

Je prends l'exemple de la Sarine. Si aujourd'hui la version du Conseil d'Etat est acceptée, nous aurons deux services sociaux: la ville et Sarine-Campagne ou l'agglo. La Sarine, c'est 111 000 habitants; la ville, c'est 38 000. Cela veut dire que l'autre service social aura plus de 70 000 habitants sous gestion. Alors, j'entends bien que l'on va peut-être faire des antennes. Mais alors, si on fait des antennes, pourquoi ne pas laisser le statu quo? Finalement, les communes peuvent s'organiser, peuvent fusionner – cela été le cas dans ma région, et cela sera probablement le cas pour les petits offices auxquels vous faites allusion M^{me} la Députée Meyer.

Donc, sur la problématique de la compétence, je trouve que ce n'est pas juste. Dans tous les corps professionnels, il y a des séminaires. On peut traiter les cas de façon identique. Pour ça, il faut faire des séminaires, il faut organiser des conférences. S'il y a une conférence des directeurs, pourquoi ne pas faire des conférences aussi avec les employés? Donc, je trouve que c'est un argument qui n'est pas relevant.

Et puis, la problématique de la proximité, pour moi, est hyper importante. Ici, on va créer des monstres bureaucratiques. A mon avis, il n'y aura plus de lien entre les gens qui travaillent à l'aide sociale et les bénéficiaires de l'aide. Alors on peut dire qu'on pourra proposer plus de places de réinsertion, etc. Mais, à mon avis, ça ne sera de toute façon pas garanti partout. Donc, moi, je préfère une proximité.

La personne qui bénéficie de l'aide sociale, ce n'est plus comme à l'époque. C'est un droit avéré et elle n'a pas peur d'aller dans un bureau à proximité. La société a changé.

Donc, pour moi, c'est non. Je veux supprimer cet article. Laissons l'autonomie communale et puis tout se passera bien!

Fattebert David (Le Centre/Die Mitte, GL). Mes liens d'intérêts: je suis syndic d'une commune qui n'est pas grande, mais qui fait déjà partie d'une entente sociale qui est proche de 15 000 habitants. Et je suis président de l'Association des communes fribourgeoises.

J'aimerais vraiment répéter, et cela été dit dans le message, que les services sociaux actuels fonctionnent très bien. Il n'y a rien à leur reprocher. Donc pourquoi vouloir, absolument, imposer une régionalisation? Même les petits services fonctionnent très bien. On n'arrive même pas à détecter s'ils coûtent plus ou moins cher par cas traité ou s'ils vont plus vite ou moins vite. Ce n'est pas du tout lié à la taille. Il n'y a pas de corrélation par rapport à la taille.

Quant à l'argument voulant que chacun travaille tout seul dans leur coin... Je crois qu'il faut sortir de cette image. On n'a plus de barrières entre les communes. Il y a encore des esprits de clocher à certains endroits, mais les services sociaux, les travailleurs sociaux, travaillent déjà en réseau. Ils savent utiliser le téléphone. Ils savent utiliser le mail. Ils se rencontrent parfois. Il y a des échanges sur les bonnes pratiques.

J'ai quand même pas mal d'expérience dans la conduite et l'organisation dans d'autres domaines. Vous pouvez changer quinze fois l'organigramme, ça ne changera rien à l'efficacité, à l'efficience des collaborateurs. Il faut travailler sur la culture. D'où, ce qui est très bien, la nécessité de mettre encore en réseau les directions, de mettre en réseau les collaborateurs, pour qu'on travaille sur la culture, sur le sens du travail.

La régionalisation présente des avantages, on est tous d'accord. Mais, elle est en marche. Et ce sont les communes qui sont dans le siège du conducteur et qui, petit à petit, régionalisent, se mettent ensemble. Il n'y a personne, ou presque, qui remet ça en cause sur le fond.

J'ai beaucoup de peine avec les propositions de taille minimale. En fait, ça ne repose sur aucun fait scientifique. On commence par la taille du district. Ouais, super: il n'y a pas un seul district qui a la même taille. Alors pourquoi mettre ça à taille de district? Après, on met 25 000 habitants, comme ça on ne froisse pas trop Bulle et Fribourg et ça fait quelques voix de plus. Et puis ensuite on arrive avec un amendement à 20 000. Ah, ça ne passe pas au plénum? Bon, on revient avec 10 000... Merci au collègue Freiburghaus de l'avoir retiré, parce que je me disais: "Purée! Un agriculteur libéral qui déteste que l'Etat impose des règles totalement déconnectées de la réalité dans son domaine de travail qui veut imposer ça aux communes!" Merci beaucoup d'être revenu parmi nous.

Enfin, je pense que dans tout ce débat, il faut remettre les bénéficiaires de l'aide sociale, les citoyens, au centre. L'autorité la plus proche de ces derniers, c'est bien l'échelon communal. C'est d'ailleurs pour ça que cette révision totale de la loi confirme que c'est une compétence communale. Alors pourquoi veut-on absolument leur imposer un cadre hyper rigide? Pour qu'après elles ne fassent plus qu'une exécution de tâches de manière alibi? Laissons les communes prendre leurs responsabilités et choisir le rythme auquel elles veulent régionaliser et, surtout, quelle sera la taille la plus adaptée pour rendre le meilleur service possible à la population!

Vous l'avez compris, je vous encourage à voter la suppression de l'article 39. Je parlais aussi au nom du Club des communes du Grand Conseil et de la majorité du groupe du Centre.

Marmier Bruno (*VEA/GB, SC*). Je n'avais pas prévu de le faire, mais je souhaite quand même intervenir et porter un message. Mes liens d'intérêts: je suis syndic de la commune de Villars-sur-Glâne, qui actuellement opère un service social avec la commune de Matran, service social qui concerne 14 000 habitants et qui est plus grand que la plupart des autres services sociaux du canton. Il y a d'autres services sociaux de grande taille dans le district de la Sarine et si je m'adresse évidemment à tout le Grand Conseil, c'est particulièrement aux députés de ce district que je le fais.

Le district de la Sarine, cela a été dit, compte 110 000 habitants, dont 37 000 en ville de Fribourg. Il reste ainsi près de 70 000 habitants pour un seul service social. On a déjà ici, au Grand Conseil, chamboulé fortement les structures du district de la Sarine. Vous vous souvenez de la loi sur l'agglomération que j'avais combattue? Vous vous souvenez, Mesdames et Messieurs les Députés de la Sarine, que la préfète vous a réunis et vous a expliqué la complexité immense que cette loi mal faite a donnée à son travail. C'est extrêmement difficile d'organiser ce district, tout simplement parce que c'est le plus grand, que la topographie est compliquée, et vouloir absolument centraliser dans un seul service, c'est une hérésie. Je vous prie donc de bien vouloir vous souvenir de ce qu'a dit notre préfète, de la soutenir dans ses tâches et de ne pas lui en rajouter parce que, encore une fois, il faudra faire des arbitrages compliqués. Et c'est sur son bureau à elle que ça va arriver. Il faudra faire des arbitrages compliqués pour faire un seul service pour le district de Sarine-Campagne et je pense que nous avons d'autres priorités.

En Sarine, les services sociaux sont tous d'une taille acceptable; ils sont au-dessus, encore une fois, de la moyenne des autres districts. Et, comme cela a été dit, fixer un chiffre, c'est tout de façon arbitraire. Un chiffre de 10 000 habitants ne correspond pas à certaines réalités. Et 20 000, ça ne marche pas.

J'invite aussi la ville de Fribourg, les députés de la ville de Fribourg, à être, une fois, solidaires de Sarine-Campagne. A chaque fois, ils négocient leur petit aparté, leur petit encas, et puis, ensuite, ils se plaignent de l'attitude du reste du district. Maintenant il faut, une fois, être efficace et laisser les communes s'organiser. C'est un domaine, encore une fois, fait pour l'énergie des conseils communaux, pour la position des conseils généraux aussi qui, chaque fois qu'on doit arriver avec des nouveaux statuts d'association de communes, s'en plaignent – cela a par exemple été difficile avec la réforme de la défense incendie.

Je vous invite à accepter l'amendement de la minorité et à ne pas fixer de minimum.

Zurich Simon (*PS/SP, FV*). Je veux brièvement revenir sur les propos du député Brodard, juste pour préciser certains éléments.

On ne parle pas de la compétence des personnes qui travaillent aujourd'hui dans les services d'aide sociale. Evidemment, ce sont des personnes compétentes qui connaissent bien leur travail. Mais elles sont confrontées à des situations extrêmement complexes et qui se complexifient encore dans des situations qui sont non seulement difficiles sur le plan social mais auxquelles se rajoutent d'autres éléments – parfois des difficultés de santé, des difficultés familiales ou autres – qui

complexifient encore les situations auxquelles les personnes qui travaillent seules ou à deux, dans un petit office, sont confrontées et qu'il s'agirait, aujourd'hui, de pouvoir soutenir. La proposition de régionalisation permet justement de mettre ensemble ces personnes compétentes pour qu'elles fassent leur travail avec des personnes qui disposent de compétences qui souvent sont complémentaires aux leurs et de créer ainsi des équipes qui travaillent de manière plus efficace.

Avant de conclure, je m'étonne encore une fois que le président de l'Association des communes fribourgeoises (ACF) prenne une position contraire à celle que l'ACF a soutenue durant la consultation sur la régionalisation.

de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Merci de me donner une deuxième fois la parole, mais il me semblait important de préciser ce que j'ai dit précédemment parce que je crois que je n'ai pas été comprise.

Je n'ai pas dit que les assistants sociaux qui travaillaient dans les services régionaux étaient moins compétents que ceux des grands services. Ce que j'ai dit, c'est qu'ils disposent de moins de moyens. Ils n'ont pas un juriste à disposition. Ils n'ont pas un responsable pour trouver des appartements. Ils n'ont pas un psychologue non plus. Et toutes ces qualités-là, ces personnes qui les aident, eh bien c'est utile tant au service qu'aux personnes qui sont aidées.

Dire que ça fonctionne... Eh bien moi je tiens à vous dire que, pendant dix ans, je n'ai eu qu'un seul contrôle. Donc, qui peut vous dire que tous les services fonctionnent aussi bien? Parler de collaboration... Alors il est plus facile de collaborer entre sept services qu'entre 21. Et je dois dire qu'avec certains petits services, il était difficile de collaborer. Par exemple, lorsqu'une personne déménage alors qu'on lui avait infligé une sanction parce qu'elle n'avait pas suivi ce qu'on lui demandait – une réduction de son aide de 10% – eh bien le petit service vous dit: "C'est nous qui faisons, c'est nous qui décidons." Donc il y a, justement, des personnes qui déménagent pour ne pas affronter les sanctions. Si vous avez une même jurisprudence, grâce aux conférences de présidents, qui dit que dans tel cas, on applique telle règle, eh bien, ça évitera ces déménagements sociaux juste pour éviter d'être sanctionné. Donc, en fait, vous préférez soutenir les personnes qui abusent plutôt qu'une très bonne collaboration entre les services.

Enfin, je reviens sur les propos de M. Bruno Marmier selon lequel la ville a négocié en cachette – je pense que c'était à peu près le terme, ou dans le dos – pour pouvoir être sortie. En tout cas moi, à l'époque, alors que j'ai participé à toute la première élaboration du premier service, on ne m'a pas demandé ce que j'en pensais. Je pense que ça venait simplement du Conseil d'Etat.

Ce que je relève, c'est qu'en fait, c'est à cause des tensions régionales – ville et Sarine, Haut-Lac et Bas-Lac, Haute-Singine et Basse-Singine – qu'on n'arrive pas à trouver une solution qui serait pour le bien des bénéficiaires et qui serait aussi plus efficace pour les services. C'est très dommage. Et j'espère bien que, quand même, on arrivera à passer au-dessus de ces clivages, de voir un petit peu plus loin, d'être un peu plus efficace, d'être meilleur pour les personnes qui sont à l'aide sociale, plutôt que de toujours rester dans son esprit de clocher et de ne pas voir plus loin.

Donc, je ne peux que vous encourager de maintenir la version initiale.

Rey Benoît (VEA/GB, FV). "Bienvenue parmi nous!" avez-vous dit cher collègue Fattebert. Moi, je vous dis: "Bienvenue parmi vous!" A quoi donc cela sert-il que le Conseil d'Etat consulte l'Association des communes fribourgeoises (ACF) chaque fois qu'il y a une modification d'un projet de loi? Il s'agit du deuxième ou du troisième projet de loi où l'ACF donne un avis extrêmement clair dans la procédure de consultation et que ses représentants au Grand Conseil se prononcent contre sa prise de position. Je crois qu'il y a quand même une certaine logique, une certaine cohérence à maintenir.

Et j'ai un gros problème avec le fait qu'on soit en train de faire un combat communes-canton, compétences-régionalisation, dans le cadre de différentes lois qui nous occupent. Alors, je peux comprendre, je peux entendre ce combat. Je peux entendre la volonté de l'autonomie communale. Mais ce n'est pas une raison pour que, chaque fois qu'il y a un sujet où on trouve une solution cohérente, on revienne avec ce leitmotiv de l'autonomie communale. Si ç'avait été le cas, nous aurions encore et toujours, aussi, des hôpitaux régionaux par dizaines dans le canton de Fribourg, etc. Il est nécessaire, à un moment donné, de pouvoir coordonner les choses avec des services qui sont efficaces et qui fonctionnent.

Et, pour répondre à M. Brodard – même si cela a déjà été fait –, il ne s'agit pas d'une question de compétences et de qualité du travail des collaborateurs, il s'agit d'une question de cadre de travail qui favorise une intervision entre collaborateurs et un travail beaucoup plus efficace.

Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR). Liens d'intérêts, vous me connaissez: je suis syndic de Corbières. Autre lien d'intérêts: vous connaissez ma passion à lutter contre les fusions, notamment quand ça concerne les districts.

Mon problème, ici, se pose simplement: que laisse-t-on aux communes? L'aménagement du territoire? C'est fédéral – je m'excuse, les communes, les syndics le savent, n'ont quasiment plus rien à dire. A l'époque, il y a eu les ORCOC, grand échec. On a la loi scolaire, où on a forcé les petites communes à fusionner, ce qui a engendré des coûts pas possibles dans les bus et les transports scolaires pour les communes et les citoyens. La LDIS – la loi sur la défense incendie et les secours,

j'étais le seul député à m'y opposer – est passée mais, notamment dans le sud du canton, avec de grosses difficultés. Et on a beaucoup de communes qui ne sont pas contentes, pas contentes de la façon dont ça s'est fait.

Le Conseil d'Etat a cette manie d'imposer des fusions, souvent avec l'aval du Grand Conseil. Mais laissez les communes faire comme elles l'entendent! En Gruyère, on a un service social qui marche assez bien – il peut toujours être amélioré. En Veveyse, il y a trois services sociaux qui marchent bien. Si les communes veulent fusionner, laissez-les faire! Mais arrêtez de vouloir systématiquement imposer par le haut ces décisions! Vous ne créez que des frustrations au sein des conseils communaux. Et ça, c'est important de le dire, et c'est important que vous l'entendiez.

Michellod Savio (PLR/PVL/FDP/GLP, VE). Mon lien d'intérêts: je suis syndic d'une commune.

J'ai bien écouté le débat de ce matin, fort passionnant, toujours vif, comme c'est toujours le cas lors des sujets qui touchent aux communes. Et, en vous écoutant, j'ai eu l'impression que, que l'on régionalise ou pas, ça ne changerait rien pour les bénéficiaires puisque, dans les deux cas, la proximité serait assurée, notamment grâce aux antennes. Qu'on régionalise ou pas, ça ne changerait rien pour les élus communaux qui auraient, dans les deux cas, accès à l'information qui leur permet d'émettre un préavis. Qu'on régionalise ou pas, ça ne changerait rien pour les professionnels qui, cela a été dit aujourd'hui, travaillent déjà ensemble en réseau – c'est le cas en Veveyse notamment.

En première lecture, j'ai soutenu la régionalisation. Je ne crois pas non plus avoir un esprit de clocher particulier. Dans mon district, on discute déjà, d'ailleurs, de la pertinence ou non de fusionner nos trois services sociaux. Mais à ce stade de la discussion, je dois admettre avoir un petit doute sur ce que je vais voter tout à l'heure.

Pourquoi régionaliser, finalement? Quel est l'avantage puisque, ni pour les bénéficiaires, ni pour les professionnels, ni pour les élus communaux, ça ne changerait quoi que ce soit. Ne rajouterons-nous pas simplement là, comme l'a dit M. Marmier en évoquant la situation de la Sarine, de la complexité? J'ai hâte de vous entendre, M. le Commissaire, ainsi que peut-être M. le Rapporteur de la commission, afin de savoir pourquoi je pourrais maintenir mon vote de première lecture.

Morand Jacques (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Beaucoup de choses ont déjà été dites dans ce débat, qui est, vrai, émotionnel, mais qui veut imposer quelque chose qui fonctionne déjà dans certains districts qui sont organisés avec un seul service social – par exemple la Gruyère avec Bulle, le chef-lieu, qui compte 27 000 habitants sur 60 000 –, alors que d'autres, comme l'a dit mon préopinant, fonctionnent avec plusieurs services sociaux.

Aujourd'hui, ce qu'on nous demande, c'est d'imposer dans la loi quelque chose que des communes ont déjà décidé de faire et que d'autres n'ont pas fait pour des raisons qui leur appartiennent. Tout le monde l'a dit: les services sociaux fonctionnent bien. On n'est donc pas sur un mauvais fonctionnement qui dicterait qu'on doit imposer quelque chose, on veut obliger les communes à se mettre ensemble. Mais pourquoi, quand ça fonctionne bien, on veut les mettre ensemble, comme le préconise M. Zurich? M. Brodard a raison!

M^m de Weck nous dit que si on ne se met pas ensemble, on va soutenir les personnes qui abusent. Mais, c'est faux de prétendre cela. Ce n'est pas en mettant les communes ensemble qu'on va ne pas soutenir les personnes qui abusent. Personne ne veut les soutenir. Je crois que c'est une question de bon sens.

Et l'Association des communes fribourgeoises (ACF) – je n'ai peut-être pas dit mes liens d'intérêts, je suis président du Club des communes et membre de l'ACF – n'est pas contre le fait que les communes se mettent ensemble, elle est contre les y obliger. Pour quoi faire? Pourquoi cet article de loi? C'est du papier de plus qui ne sert à rien, et il faut tout simplement refuser cet article de loi.

Dafflon Hubert (Le Centre/Die Mitte, SC). C'est un domaine, je vous le dis franchement, que je ne connais pas trop malgré toutes ces années de politique. J'ai donc écouté avec beaucoup, beaucoup d'intérêt. Et ce qui ressort, pour moi, c'est que lorsqu'il y a des gens de droite et des gens de gauche qui arrivent à la même conclusion, cela doit, en général, être bon. Et c'était le cas pour la régionalisation, où les arguments avancés m'ont assez convaincu. Je suis de toute façon toujours un régionaliste et un fusionniste. Et je pense que là, on a une occasion de faire quelque chose de bien.

Ce qu'oublie ceux qui disent que tout va bien, que tout tourne très, très bien, c'est qu'on fait une loi pour le futur. Ce n'est pas une loi pour aujourd'hui ou pour hier, mais c'est une loi pour demain et après-demain, dans dix ans, dans vingt ans. Or, la société change. Elle change énormément dans les communes. Aujourd'hui, c'est un luxe d'être petit. Pour gérer nos communes, c'est un luxe, lorsqu'on est petit. On n'a plus les forces vitales pour maintenir des conseils communaux, avoir une certaine indépendance, une certaine qualité dans les communes. On a besoin de fusionner, on a besoin de professionnalisme. Et ce luxe-là, je pense qu'on ne peut plus se le permettre.

Dans ce sens-là, j'ai été assez convaincu par les arguments de gauche et de droite en faveur de la régionalisation, qui vont dans le sens d'une optique future à terme, même si aujourd'hui, il n'y a rien à dire – je pense que ça fonctionne. Mais regardons

le futur et donnons plus de moyens! Ce n'est pas qu'il y aura plus de compétences par rapport aux gens à disposition, mais plus de moyens à disposition, pour aussi plus d'équité.

Dans ce sens-là, je vais accepter cette régionalisation.

Fattebert David (*Le Centre/Die Mitte, GL*). Je me permets de répondre rétroactivement à mes deux collègues députés et puis certainement proactivement au conseiller d'Etat concernant la prise de position de l'Association des communes fribourgeoises (ACF), qui date de quelques années, que ce soit clair.

La loi sur l'aide sociale est en révision depuis très longtemps. Comme d'autres projets, cela a duré beaucoup trop longtemps, et puis, à la fin, eh bien ça ne marche pas. Parce que les gens ont évolué, le contexte a changé. Typiquement, pour ce qui est de la régionalisation, cela été dit par le collègue Kolly, beaucoup de choses qui ont déjà été faites laissent un goût amer aux communes. Et c'est là que l'ACF a reçu beaucoup de réactions de membres – on est une faitière, on bosse pour des membres – qui ont dit: "Mais qu'est-ce que vous défendez comme point de vue? On a tous eu des régionalisations qui se sont mal passées, où on n'a plus de compétences, on ne fait qu'exécuter. Qu'est-ce que vous défendez encore la régionalisation dans ce domaine-là? Laissez-nous faire notre travail! On est assez intelligent pour faire la régionalisation quand il faudra, pour mettre les moyens et se mettre ensemble quand il faudra et pas l'imposer par le haut!"

Donc, voilà pourquoi l'ACF défend maintenant l'autonomie communale. Les communes décident. Et on soutient la régionalisation, car on n'a rien contre la régionalisation, je l'ai dit. Et puis, M. le Conseiller d'Etat, j'espère que vous ne me ferez pas le reproche lors de votre prise de parole.

Menétray Lucie (*PS/SP, SC*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis conseillère communale d'une commune de 2000 habitants en Sarine et je ne partage pas l'opinion exprimée par divers conseillers communaux et syndics aujourd'hui.

C'est un débat qui est intéressant, mais prenons un tout petit peu de distance, chères et chers collègues! Dans les discours que j'entends, on se concentre sur les tâches que ça va apporter aux communes, sur la frustration que ça pourrait créer dans certains exécutifs. Mais ce n'est pas de ça dont il est question dans cette loi. Dans cette loi, il est question de bénéficiaires, de personnes qui sont en détresse et qui ont besoin que le Grand Conseil prenne les mesures nécessaires, aujourd'hui, pour apporter des solutions qui répondent à leurs besoins.

Et leurs besoins, c'est quoi? C'est, particulièrement pour un bénéficiaire qui prend le train, de ne pas y croiser la personne qui va lui rendre sa décision prochainement. Cette proximité a peut-être du bon, mais pas tout le temps. Parce que, comme l'a dit mon collègue Armand Jaquier, il y a quand même ce sentiment de honte qui est présent aussi chez les bénéficiaires, il ne faut pas le négliger. Et, à ce titre, vraiment, mettons-nous à la place des bénéficiaires, sincèrement, et pas avec nos casquettes d'élus communaux ou de représentants des communes. C'est important aussi de souligner que ces tâches-là, ce challenge que constituera cet article 39, ça fait partie des mandats des exécutifs communaux. Et puis la régionalisation, moi, je suis persuadée qu'elle est bénéfique.

Donc, je vous invite à soutenir cet article 39.

Tschümperlin Dominic (*Le Centre/Die Mitte, LA*). Vu qu'on m'a reproché hier de ne pas bien connaître la Constitution cantonale, laissez-moi citer une constitution que je connais peut-être un peu mieux, la Constitution fédérale, dont l'article 50 dit: "L'autonomie communale est garantie dans les limites fixées par le droit cantonal." Ce n'est dès lors pas seulement un leitmotiv, cette autonomie communale, mais bien une garantie qui est fixée dans notre Constitution fédérale. Elle peut être limitée par le droit cantonal. Et quand doit-elle être limitée? Quand c'est nécessaire.

Aujourd'hui, à plusieurs reprises, l'exemple du district du Lac a été évoqué. Mais je peux bien vous dire que dans le district du Lac, il y a un service social dont presque la totalité des communes de ce district est membre. Il n'y a que la commune de Chiètres qui n'en fait pas partie. Donc, en fait, tout le Haut-Lac qui parle le français a déjà décidé d'aller avec les germanophones. Et les communes l'ont fait par leur propre démarche. Moi, je fais confiance aux communes. Quand elles voient que cela apporte une amélioration de leur propre situation, comme ici pour le service social, elles peuvent le faire elles-mêmes. Cela a été prouvé dans le district du Lac. Et si la commune de Chiètres décide de vouloir faire les choses elle-même, qui suis-je pour dire non à ça? De toute façon, le service social à Morat nous a bien dit qu'il y a des liaisons de travail avec Chiètres. Donc, en fait, ça marche déjà très bien.

C'est pour cela que moi, je me rallie aux propos visant à supprimer cet article 39.

Michel Pascale (*PS/SP, SC*). Permettez-moi d'intervenir en tant qu'ancienne assistante sociale et présidente d'une commission sociale du Service social régional de La Sonnaz jusqu'en 2020.

Je suis assez choquée d'entendre les propos dans cet hémicycle, qui n'a jamais aussi bien porté son nom de "chambre des communes", et j'aimerais beaucoup qu'on se recentre sur une "chambre de la population" et, entre autres, sur notre obligation morale de prendre soin des plus faibles d'entre nous.

Il s'agit de mettre au centre les bénéficiaires, mais aussi les professionnels. Et pour les professionnels isolés, c'est difficile. Même dans un service social comme La Sonnaz à l'époque – je ne sais pas ce qu'il en est maintenant –, il était difficile de s'organiser soi-même. Pour les questions informatiques, pour le remboursement – on en a parlé du remboursement – il fallait gérer où trouver les forces, où trouver les compétences. On bricolait au mieux, avec compétence, avec cœur et avec professionnalisme, mais c'était compliqué. Et si on pouvait permettre aux assistantes et assistants sociaux de se concentrer vraiment sur leur mission, en les débarrassant ou en les soulageant et en les accompagnant pour les questions plus "métas" et professionnelles? On a parlé de service juridique, on a parlé de police intercommunale ou de police de proximité, de contrôle... ce sont aussi des choses qui nous avaient occupés. Et vraiment, décollons des communes et remettons au centre, d'une part la population qui a besoin de ces services, malheureusement, parce qu'elle existe, et d'autres part les professionnels qui accompagnent cette population, afin qu'elle retrouve une autonomie, ou en tout cas une dignité, dans les meilleures conditions possibles.

Je vous remercie. Ne supprimons pas cet article 39, qui est le résultat de longues négociations, de longues réflexions, en lesquelles j'ai toute confiance.

Gaillard Bertrand (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Mes liens d'intérêts multiples avec cet objet: syndic d'une commune, membre de l'Association des communes fribourgeoises (ACF), membre du comité du Club des communes.

La discussion est intéressante. On parle de régionalisation. A titre personnel, je parle de synergies à avoir. Je trouve qu'il est tout à fait justifiable de penser que les services sociaux vont se regrouper pour les synergies. Par contre, j'ai retenu quelque chose de mon collègue Hubert, qui a dit: "C'est pour le futur." Alors moi, il y a le mot "district" qui me pose un problème. Ma commune fait partie d'une association des curatelles qui s'appelle Rive droite- Jogne, d'un réseau santé-social de la Gruyère, d'un service de promotion économique qui s'appelle Rive droite - Haute-Sarine et d'une association d'ambulances du Sud. Où est le district, là-dedans?

Les districts sont – je m'excuse – un reliquat administratif, que la police a démantelé pour ses zones d'intervention, que l'ECAB nous a fait démanteler pour ses zones d'intervention et que, malheureusement, pour des raisons politiques d'attachement, personne n'ose attaquer. Est-ce que dans le futur, le mot "district" sera encore d'actualité? Je suis pour des régionalisations, mais qui font sens, peut-être pour des raisons géographiques. On a des agglos, on a des agglos tournées vers d'autres districts, on a des communes qui ont des arrangements avec d'autres districts, on a un HIB et un GYB qui sont intercantonaux... Et on veut obliger un regroupement qui concerne des districts qui sont, comme je l'ai dit, un reliquat de notre passé?

Pour ma part, le mot "district" me déplaît. J'aurais aimé qu'on laisse l'autonomie de régionaliser, avec une recommandation fortement appuyée par les services de proposer des synergies. A titre personnel, je suis très content du Service social de la Gruyère, mais il a été fait par toutes les communes, désiré par toutes les communes.

La commune de La Roche fait partie de deux associations auxquelles on l'a contrainte d'adhérer – mon collègue Kolly saura de quoi il s'agit. Mais pour les conseillers en place, qui avaient accepté de travailler, qu'on impose quelqu'un, ça amène aussi des frustrations. Mais ça va aussi amener des frustrations envers les gens qu'on traite. Parce que ces petites tensions internes se reportent sur le service qui est fourni après.

Je pense qu'une régionalisation ou une optimisation des services doit se faire naturellement, doit être encouragée par le canton et encouragée par les élus que nous sommes, mais ne doit, en aucun cas, être limitée aux districts. C'est pour cela que j'accepterai de supprimer l'article 39.

Bürdel Daniel (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Ich reagiere auf die diversen Interventionen, die stattgefunden haben, und ich möchte hier die Bemerkung machen: Es gibt doch einige Personen, die jetzt zwei Mal das Wort ergriffen haben, nicht nur, um eine Rektifizierung zu machen, sondern sie haben zwei Mal interveniert. Es müsste doch möglich sein, dass man sich auf eine Intervention beschränkt. Besten Dank für die Berücksichtigung dieses Anliegens.

Benoît Rey und Antoinette de Weck haben zwei wichtige Aspekte aufgezeigt: Cadre de travail - die Rahmenbedingungen für die Arbeit - und auch die scheinbaren "tensions", wie Antoinette de Weck sie angesprochen hat, zwischen der Haute-Singine und der Basse-Singine, wie das gesagt wurde. Ich möchte da etwas dazu sagen: Bei uns im Sensebezirk gibt es drei Sozialdienste, die auch regelmässig Austausch haben. Die Leitungen der Sozialdienste arbeiten zusammen, suchen gemeinsam nach Lösungen und die Qualität ist durchaus gegeben. Dort haben wir die Hausaufgaben gemacht. Es ist sicher nicht mehr die gleiche Situation, wie wir sie vor zwanzig Jahren gekannt haben - wie Frau Michel vorhin gesagt hat, als sie selber noch da gearbeitet hat. Heute funktionieren die Regionaldienste nicht einfach nur in ihrem Gebäude und arbeiten nicht zusammen.

Mit der Streichung des Artikels lassen wir die Flexibilität aller Regionen offen, sich selber zu organisieren. Das ist der Hauptpunkt dieser Diskussion. Ich bin auch Mitglied und im Vorstand des FGV und Syndic von Plaffeien, ich bin also

direkt in diese Thematik involviert, und wir sind als Gemeindevertreter überhaupt nicht dagegen, dass sich die Gemeinden zusammenschliessen. Aber lassen wir doch den Gemeinden die freie Wahl, das zu machen und schreiben wir ihnen als Grossrat hier nicht einmal mehr vor, dass diese Zusammenschlüsse passieren müssen. Unsere Schweiz basiert auf dem Föderalismus und der direkten Demokratie. Bewahren wir diese Werte und handeln wir hier im Kanton Freiburg entsprechend auch so.

Thalmann-Bolz Katharina (*UDC/SVP, LA*). Zwei Herzen schlagen, ach, in meiner Brust. Auf welches höre ich jetzt? In der ersten Lesung habe ich ganz klar und überzeugt die Regionalisierung, das heisst, Artikel 39, wie ihn der Staatsrat vorschlägt, unterstützt.

Ich bin überzeugt, dass eine Regionalisierung mehr Kompetenzen hervorrufen kann und dass Synergien entstehen, wie Herr Gaillard vorher gesagt hat. Ich sehe aber: Wir haben im Brandbekämpfungsgesetz die Regionalisierung vom Staat respektive von uns Grossräten aufoktroiyert. Die Erfahrungen während diesen zwei Jahren zeigen - insbesondere in meinem Bezirk habe ich das gesehen -: es gibt mehr Schwierigkeiten, als dass eine Regionalisierung eingetreten ist. Ein Aufoktroiyeren von Regionalisierungen ist nicht immer das Beste. Herr Staatsrat Steiert hat gestern gesagt, man muss aus der Vergangenheit lernen. Das mache ich jetzt: Ich lerne aus der Vergangenheit, und ich sehe, wir können auch freiwillig Regionalisierungen anstreben. In den Sozialdiensten arbeiten Menschen und wenn Menschen miteinander arbeiten, dann müssen sie auch den Willen haben, zusammenzuarbeiten. Ein Aufoktroiyeren einer Zusammenarbeit ist nicht immer nur gut. Es ist nicht das Gelbe vom Ei, das müssen wir einfach beachten.

Ein weiterer Punkt: Wenn ich die Diskussionen hier im Rat mitverfolge, dann spüre ich diesen Unmut. Ein Unmut, der beachtet werden

muss. Wenn wir dies durchsetzen, ist die politische Akzeptanz in den Gemeinden nicht gegeben. Diese politische Akzeptanz ist aber ganz wichtig für die zukünftige Zusammenarbeit. Deshalb werde ich die Meinung ändern und die Streichung dieses Artikels unterstützen und den Gemeinden die Freiheit lassen.

Schneuwly Achim (*UDC/SVP, SE*). Ich möchte auch kurz intervenieren. Kollege Bündel Daniel war ein Deutschsprachiger, ich bin der Zweite, der sich zu Wort meldet. Entschuldigen Sie, Katharina Thalmann war da auch noch, wir sind also drei.

Wir haben heute einen Sozialdienst, der sehr gut funktioniert. Deshalb bin ich sehr überrascht, geschätzter Kollege Dafflon. Sie haben vor wenigen Monaten gesagt "never change a winning team", und nun plötzlich wollen Sie das trotzdem ändern. So viel zum gut funktionierenden System.

Ich werde deshalb diesem Abänderungsantrag zustimmen und bin für Streichung dieses Artikels.

Vuilleumier Julien (*VEA/GB, FV*). Je voulais simplement intervenir pour rappeler que nous aurons l'occasion de parler d'autonomie communale pendant des heures et des heures lors de la révision de la loi sur les communes. Donc il serait intéressant, dans ce débat – même si, bien sûr, il y a des intérêts communaux à défendre, même si, bien sûr, il y a des volontés de logique à défendre –, de garder à l'esprit que l'objectif de cette loi, c'est avant tout de servir le principe de l'aide sociale et les bénéficiaires de l'aide sociale. Donc, évidemment, c'était très intéressant d'entendre tous les syndicats et conseillers communaux, mais revenons aux faits et à l'objectif que nous avons! Vous pouvez faire confiance à la loi qui a été élaborée par le Conseil d'Etat. Et donc, je vous invite à ne pas vous tromper de débat, mais à véritablement suivre la logique de cette loi et donc de soutenir la version initiale du Conseil d'Etat.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Dans un premier temps, j'aimerais remercier toutes les personnes qui sont intervenues ce matin. Et l'on voit, on perçoit, en fait, que c'était un débat, comme il a été dit, très émotionnel, qui touche les unes et les uns d'entre vous, que ce soit dans la partie alémanique ou la partie francophone de notre canton.

Donc, Mesdames et Messieurs les Députés, c'est vrai que les défis auxquels l'action sociale va être confrontée à l'avenir sont considérables. On a énormément de défis à remplir ces prochaines années. Comme l'a précisé M. le Député Hubert Dafflon, la situation évolue. Aujourd'hui, le législateur doit donner un signal fort. Le but de la réforme qui vous est proposée aujourd'hui n'est pas de conserver le statu quo, mais de poser un cadre légal assurant une aide sociale forte, réactive, capable de faire face aux défis futurs, comme je viens de le dire.

La régionalisation proposée par le Gouvernement fribourgeois est nuancée. Elle a été plébiscitée lors de la consultation. Et là, je ne vais pas revenir sur les propos de M. Fattebert. Je ne voulais pas en reparler, mais il est vrai que j'ai été très surpris de votre prise de position par rapport à celle de l'Association des communes fribourgeoises (ACF), mais voilà. Vu que vous en avez parlé, j'en reparle aujourd'hui. Mais, c'est bon, j'en ai assez parlé au mois de juin dernier.

Cette organisation au niveau des districts a déjà été adoptée avec satisfaction par d'autres dispositifs, tels que les justices de paix, par exemple, ou les soins à domicile. Là, ça fonctionne bien. Elle permet d'avoir des services régionaux de taille

équivalente par rapport au nombre de bénéficiaires. Et je rappelle que le but du changement de cet article-là, c'est vraiment de remettre le bénéficiaire au centre, comme il a été dit, de nos préoccupations.

La régionalisation renforce l'organisation en consolidant les moyens à disposition. La régionalisation renforce et accélère également les collaborations. Les professionnels, que ce soient des hommes ou des femmes, savent la force que représente le travail dans une équipe et les moyens supplémentaires que ça leur donne. Le Service de l'action sociale (SASoc) constate le nombre de téléphones qu'il reçoit de petits services qui ne savent pas à qui d'autre poser leurs questions. Donc ils téléphonent directement au service.

La régionalisation renforce également l'harmonisation des pratiques et la cohérence de l'application.

La régionalisation assure également une meilleure maîtrise des coûts. Aujourd'hui, vous savez que les frais de fonctionnement des services sociaux régionaux (SSR) s'élèvent à 18 millions de francs. Ils étaient de 13 millions en 2013. Donc, on a augmenté de 5 millions de francs en l'espace de onze ans. Dans le futur, l'aide sociale aura des tâches toujours plus difficiles et complexes à réaliser. La régionalisation permettra également de mieux maîtriser ces coûts.

La régionalisation permet également d'optimiser les tâches administratives des SSR, les conditions de travail et de sécurité du personnel.

La régionalisation préserve également l'autonomie communale, contrairement à ce qui a été dit parfois ce matin, en laissant la possibilité de créer des antennes sociales. Et je peux vous garantir que j'y tiens aussi à cette autonomie communale. Loisir à tout à chacun et chacune de créer ces antennes locales. Dans le projet de loi, avec sept ou huit régions d'aide sociale et toujours neuf membres par commission, la participation des communes est différente. Mais c'est déjà le cas dans d'autres associations de communes sans que cela ne pose de problèmes. Donc, des tournus peuvent être, également, organisés. A vous de vous organiser – autonomie communale. De plus, les communes sont toujours informées de toutes les situations qui les concernent et un préavis est demandé aux communes pour toutes les nouvelles demandes d'aide sociale.

Il faut aussi ajouter que le système d'information électronique, prévu à l'article 55, a été devisé à 3 millions de francs, répartis entre les communes et l'Etat à hauteur de 50% chacun. Le devis a été calculé pour huit SSR. Avec un nombre plus élevé de SSR, ce système va fatalement coûter plus cher, aussi bien pour les communes que pour l'Etat. En plus, le refus de l'article 39 – si vous le refusez ce matin – entraînera des modifications très importantes dans certains articles. Je donne des exemples: art. 45 al. 2 relatif aux tâches des communes, art. 47 al. 2 et 5 concernant la commission sociale et sa composition, art. 79 al. 1 concernant l'observation, art. 81 al. 3 concernant la répartition des charges entre les communes, art. 84 al. 2 let. c concernant la qualité pour recourir. Voilà tout ce que va engendrer un refus de l'art. 39.

De plus, il s'agit de réintroduire une disposition pour conserver le périmètre actuel nécessaire.

Mesdames et Messieurs les Députés, l'aide sociale doit être unie pour ne pas subir les transformations socio-économiques qui traversent notre société actuellement et la complexification des problématiques sociales. C'est la plus-value, bien entendu, de la régionalisation que je vous donne ce matin. Pour cette raison, je vous demande de suivre la proposition du Conseil d'Etat et vous invite à voter en faveur d'une aide sociale forte et à refuser la demande qui nous est proposée.

Peiry Stéphane (*UDC/SVP, SC*). Je maintiens, évidemment, l'amendement. Tous les arguments, pratiquement, ont été avancés et je pense que chacune et chacun d'entre vous s'est maintenant fait une opinion par rapport à cet article 39.

Je voulais simplement rajouter un point, quand même, dans la discussion. Ce qui est un tout petit peu cocasse de la part des partisans de la régionalisation, c'est qu'on vient maintenant avec l'idée des antennes. Mais, c'est nouveau, en réalité. La loi ne parle pas des antennes (*rumeur dans la salle*). Non, on ne parle pas des antennes! Mais la grande différence entre le système actuel et les antennes, c'est qu'il n'y aurait plus, en cas de régionalisation, qu'une commission sociale, alors qu'actuellement, chaque service social régional a sa propre commission sociale.

Donc, je vous invite, évidemment, à accepter notre amendement et la suppression de l'article 39.

Moussa Elias (*PS/SP, FV*). Avant tout, je vais peut-être préciser mes liens d'intérêts: évidemment, je m'exprime maintenant en tant que président de la commission et rapporteur de la majorité de la commission et en aucun cas en mon autre qualité de membre du Conseil communal de la ville de Fribourg. Je me permets de faire cette précision, puisque, dans le débat, on a entendu certains éléments à cet égard, sur lesquels je ne vais pas revenir.

Donc, au niveau d'informations objectives, vous le savez peut-être – cela a été dit aussi un peu à gauche et à droite, mais je me permets quand même de le redire, comme ça, tout le monde a ces mêmes informations – on connaît actuellement 21 services sociaux régionaux (SSR): sept dans le district de la Sarine, trois dans le district de la Singine, un en Gruyère, trois dans le district du Lac – vous avez oublié Morat, mon cher collègue –, trois dans le district de la Glâne, un dans le district de la Broye et trois en Veveyse. Donc, chacun tirera les conclusions qu'il souhaite de ces chiffres, mais ça, c'est l'état actuel

de la situation, étant bien précisé que le nombre de personnes qui sont suivies par ces différents services oscille entre une septantaine de personnes jusqu'à plus de 1500. Donc, vous voyez qu'il y a une grande disparité à cet égard.

Maintenant, pour les différents éléments qui ont été évoqués... Evidemment, je ne vais pas revenir sur chaque argument puisque le débat a déjà été passablement long. Il y a quand même un élément que j'aimerais souligner, celui voulant qu'aujourd'hui tout fonctionne bien et que, dès lors, pourquoi changer quelque chose? Mais il ne faut pas oublier une chose: avec cette révision totale de la loi, on a modifié plein d'autres choses également. Mais si tout fonctionne si bien, comme on l'estime pour la question de la régionalisation, pourquoi alors avoir renforcé les dispositions, que ce soit au niveau des prestations, que ce soit au niveau de la surveillance et des sanctions? En fait, on n'avait pas besoin de procéder à une révision totale de cette loi puisque, finalement, tout fonctionne bien. On pourrait continuer avec l'ancienne loi comme jusqu'à maintenant. Mais en première lecture, le Grand Conseil a quand même suivi la proposition du Conseil d'Etat d'améliorer une panoplie d'éléments par rapport à la situation actuelle, sans remettre en cause cette situation qui est quand même déjà assez bien. Mais on peut toujours s'améliorer et la commission estime que cela vaut évidemment également pour la question organisationnelle, à savoir la question de la régionalisation ou pas. Cela veut dire qu'on peut toujours s'améliorer sans pour autant dire que les choses ne fonctionnent pas bien.

A propos de la position de l'Association des communes fribourgeoises (ACF) – que j'ai sous les yeux –, je me permets quand même de m'étonner dans le sens qu'elle n'est pas si vieille que ça puisqu'elle date d'avril 2021. Donc, ce n'est pas non plus il y a dix ans! Dans un temps de consultation et de processus législatif, ce n'est pas quelque chose qui date de je ne sais pas quand. C'est quand même très récent, 2021. Et je cite encore une fois ce passage qui résume tous les arguments en faveur de la régionalisation – il s'agit donc de la position de l'ACF, qui est soutenue aussi par la majorité de la commission: "Cette nouvelle organisation doit être saluée, car elle apporte plusieurs avantages: les services auront plus de moyens, ils pourront plus se professionnaliser; les déménagements des personnes à l'aide sociale se font essentiellement à l'intérieur d'un district, les démarches administratives s'en trouveront fortement réduites; les mêmes règles seront appliquées dans tout le district, ce qui n'est, actuellement, pas le cas." Ce sont les arguments de l'ACF, représentante des communes, qui, évidemment, ont également convaincu la majorité de la commission, notamment l'aspect relatif à la diminution de la charge administrative qui, à un moment donné, a aussi été chère à certains partis politiques.

Pour la question du rôle des préfets... J'ai été un tout petit peu étonné d'entendre que, tout à coup, on convoquait les préfets ou les préfètes dans cet argumentaire puisque dans la loi, le terme préfet, vous ne le trouvez qu'une seule fois – dans les voies de droit, pour dire quelle est l'autorité de décision de recours. Sinon, il n'y a pas de rôle des préfets et préfètes dans la mise en œuvre, le cas échéant, de la régionalisation. Cela revient bien évidemment aux régions. D'ailleurs, vous avez vu dans les dispositions transitoires que cinq ans sont mis à disposition des communes pour, justement, s'organiser selon la nouvelle loi. Elles ont donc suffisamment de temps pour le faire, on ne va pas changer tout d'un jour à l'autre.

Concernant l'ouverture d'antennes locales, cette possibilité figure texto dans le Message du Conseil d'Etat. Il suffit de taper "antenne" dans le menu de recherche de votre PDF pour retrouver le mot. Alors effectivement, ce n'est pas dans la loi. Mais ce n'est pas nécessaire puisque vous l'avez dans le message. Cela a également été discuté très clairement en commission et ce n'est pas remis en question. D'ailleurs, ces antennes locales, ce n'était même pas l'idée du Conseil d'Etat – je me permets de le préciser – puisque c'est aussi dans la prise de position de l'ACF. C'est l'ACF qui a demandé au Conseil d'Etat d'améliorer l'avant-projet concernant la régionalisation avec l'introduction des antennes locales. Ce que le Conseil d'Etat a fait et ce que la majorité de la commission a soutenu. Donc, en fait, cette question-là, la question de la proximité, est réglée sur demande explicite de l'ACF, des communes donc, et reprise par le Conseil d'Etat.

Pour conclure, concernant la suite en cas d'acceptation de cet amendement – alors il s'agit probablement l'argument le moins fort, j'en conviens, mais quand même –, il est clair qu'il y aura des conséquences assez importantes sur toute la loi, cela été dit par le conseiller d'Etat. Mais, me direz-vous, ce n'est pas si problématique parce qu'il suffira de modifier quelques éléments par la suite. D'accord, mais il faudra des amendements dans ce sens-là pour la suite de la deuxième lecture. Vous n'oubliez pas qu'on parle partout des "services sociaux régionaux", qui ont des compétences; mais comme il n'y aura plus forcément ces "services sociaux régionaux", donc il faudra quand même regarder. Mais avant tout et surtout, on a confirmé en deuxième lecture – donc, normalement, on ne peut pas y revenir en troisième lecture, notamment l'art. 21 – la structure des services sociaux régionaux. Là, je laisserai le Bureau trancher le règlement de cette question, ce n'est pas à moi de me prononcer. Mais il me semble que si on voulait s'opposer à la régionalisation, il fallait plutôt passer par un renvoi, à tout le moins partiel, de l'objet pour demander le retrait de cette question. Et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle la minorité avait demandé le renvoi du projet en juin dernier. Aujourd'hui, je suis incapable de vous dire quel est l'impact sur la suite du projet de la simple et pure suppression de l'article 39. Je laisserai évidemment à qui de droit – à savoir au Bureau du Grand Conseil, respectivement, le cas échéant, au Conseil d'Etat – le soin de prendre la bonne décision.

Toujours est-il que j'espère ne pas en arriver là, et donc, au nom de la majorité de la commission, vous prie de soutenir ce qui a été salué par l'ACF dans la consultation, ce qui a été salué par la grande majorité des personnes ou des entités qui

ont répondu à la consultation, ce qui est également soutenu par le Conseil d'Etat, également soutenu par la majorité de la commission et également soutenu par le Grand Conseil en première lecture. Je vous prie donc de confirmer cette première lecture et de rejeter l'amendement de la minorité de la commission.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Je vais être très court. Je veux simplement confirmer les propos de M. le Rapporteur concernant les antennes. C'est vraiment quelque chose – comme vous l'avez très, très, très bien dit, M. le Rapporteur – qui été demandé par les communes, donc l'Association des communes fribourgeoises. Et, effectivement, les antennes figurent dans le Message, contrairement à ce qui a été dit par M. le Rapporteur de la minorité.

Ensuite, il faut bien se dire qu'on ne conteste en aucun cas la qualité des travailleurs sociaux dans notre canton. Mais il s'agit d'un métier qui est difficile et le fait de pouvoir travailler dans une équipe – personnellement, je l'ai aussi fait – permet, justement, de partager et de ne pas être seul face à certaines situations et de trouver des solutions ensemble. Et je pense que le fait de régionaliser permettra, justement, d'apporter les éléments qui pourront aussi faire accélérer les procédures et perdre beaucoup moins de temps sur certains dossiers. Donc, c'est vrai qu'un coup de téléphone ne remplace jamais un ou une collègue.

Sur ces considérations et je vous demande de suivre le Conseil d'Etat et de refuser l'amendement.

- > Au vote, l'art. 39 est adopté selon la proposition de la minorité (suppression) par 55 voix contre 46. Il n'y a pas d'abstention.
- > Modifié selon la proposition de la minorité.
- > Cet article faisant l'objet d'une divergence entre la première et la deuxième lecture, il sera soumis à une troisième lecture.

Ont voté en faveur de la proposition de la minorité:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Coting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 55.*

Ont voté contre:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/

GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 46.*

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Suite à votre décision – que je respecte complètement –, la loi demande maintenant énormément de modifications, comme je vous l'ai annoncé tout à l'heure. Je propose donc de reporter l'examen de ce texte. Nous allons arrêter les débats aujourd'hui et les reprendrons après les différents travaux nécessaires pour compléter le projet suite au refus de la régionalisation.

Président du Grand Conseil. Ich unterbreche die Sitzung kurz und bitte die Fraktionspräsidenten, schnell zu mir an die Tribüne zu kommen.

Werte Grossrätinnen und Grossräte, bitte nehmen Sie wieder Platz.

Nach kurzer Rücksprache mit dem Büro und dem Staatsrat werden wir die zweite Lesung - aufgrund der Änderung/Streichung des Artikels 39, welche Sie vorhin angenommen haben - hier beenden. Der Staatsrat wird in den nächsten Tagen einen neuen Antrag ausarbeiten mit den Auswirkungen aller Artikel, welche jetzt in Zugzwang kommen, welchen wir jetzt beschrieben haben. Wir werden im Oktober die zweite Lesung nach Artikel 39 fortführen.

> La deuxième lecture est suspendue et reprendra lors d'une prochaine session.

> Le Conseil d'Etat est chargé d'élaborer un projet tenant compte des conséquences de la suppression de l'art. 39.

Motion 2023-GC-165

Suppression de l'obligation d'adapter les PAD lors d'une révision générale du PAL

Auteur-s:	Bürdel Daniel (<i>Le Centre/Die Mitte, SE</i>) Marmier Bruno (<i>VEA/GB, SC</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement
Dépôt:	28.06.2023 (<i>BGC septembre 2023, p. 3035</i>)
Développement:	28.06.2023 (<i>BGC septembre 2023, p. 3035</i>)
Réponse du Conseil d'Etat:	04.06.2024 (<i>BGC septembre 2024, p. 3273</i>)

Prise en considération

Bürdel Daniel (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Meine Interessenbindungen: Ich bin Syndic der Gemeinde Plaffeien und Mitglied der kantonalen Raumplanungskommission.

Das Thema der langen Bewilligungsverfahren im Rahmen der Ortsplanungen und im Bauwesen ganz allgemein beschäftigt die betroffenen Akteure seit Längerem. Gemeinden, Architekten, Bauunternehmen, Promotoren und Eigentümer sind heute unzufrieden mit den langen Bearbeitungszeiten und haben wenig Verständnis für die zum Teil komplizierten und wenig nachvollziehbaren Prozesse und Abläufe. Diesbezüglich sind aktuell Gespräche im Gange zwischen der DIME, dem Gemeindeverband und Wirtschaftsvertretern, um Verbesserungen einzuleiten. Ich hatte selbst Gelegenheit, an diesen Gesprächen teilzunehmen, und danke dem zuständigen Herrn Staatsrat für die Zusammenarbeit in diesem Rahmen. Ich hoffe, dass wir in diesen Gesprächen und in der Zusammenarbeit mit der DIME Lösungen finden, die zu den notwendigen Verbesserungen und zu einer Steigerung der Zufriedenheit führen werden.

Auch zum heutigen Thema der Anpassungspflicht der Detailbebauungspläne im Rahmen der Ortsplanungsrevisionen treffen wir auf dieselben, nicht befriedigenden Situationen und Befindlichkeiten. Häufig wird die Anpassungspflicht nicht als eine Chance zur Erlangung von Rechtssicherheit durch das Planungsverfahren wahrgenommen, wie der Staatsrat in seiner Antwort auf die Motion argumentiert. Vielmehr beschwerten sich hier Eigentümer, Promotoren und auch Gemeinden über die Pflicht zur Überarbeitung des Detailbebauungsplans und die entsprechend langen Bearbeitungszeiten. Eine Flexibilisierung des Systems ist entsprechend nötig. Die Überarbeitungspflicht bedeutet vielfach, dass quasi eine vollständige Überarbeitung des Detailbebauungsplans erfolgen muss, quasi alle Themen müssen noch einmal neu aufgenommen und erarbeitet werden. Wir wissen alle, dass bis zur Genehmigung wiederum ein langer Atem nötig ist. Die durchschnittliche Dauer beträgt gemäss den Rückmeldungen, die ich erhalten habe, etwa zwei bis drei Jahre.

Das Raumplanungsamt hätte heute den Spielraum, bei diesem Thema flexibel zu handeln. Nehmen wir das Beispiel einer Änderung der Terminologie, wie beispielsweise die Umstellung vom Begriff der Ausnutzungsziffern auf denjenigen der

Geschossflächenziffern. Aus meiner Sicht könnte man die notwendigen Anpassungen nur in diesem betroffenen Bereich, also in einem reduzierten Verfahren, einfordern, damit die anzustrebende Rechtssicherheit auch gewährleistet ist. Auf die Bearbeitung sämtlicher weiteren Themen kann aus unserer Sicht verzichtet werden.

Ich möchte ebenfalls anmerken, dass das Aufgleisen einer neuen Planung für die Eigentümer eine Rechtsunsicherheit bedeutet. Bisherige Aufwendungen und Investitionen werden zudem in grossem Umfang in Frage gestellt. Geben wir den direkt betroffenen Gemeinden auch die Entscheidungsmöglichkeit, welche Detailbebauungspläne im Rahmen von Ortsplanungsrevisionen überarbeitet werden müssen. Die Planungshoheit sowie die Gemeindeautonomie werden auf diese Weise besser respektiert und auch verbessert.

Ich danke Ihnen, werte Kolleginnen und Kollegen, dass Sie unsere Motion annehmen und damit einen Beitrag leisten zur Schaffung einfacherer Prozesse und Reglementierungen. Ich appelliere dabei bewusst an die Eigenverantwortung der Gemeinden und Eigentümer, welche durchaus in der Lage sind, selbstbestimmt die notwendigen und sinnvollen Schritte zur Überarbeitung der Detailbebauungspläne zu ergreifen. Es braucht nicht für alles entsprechende Vorschriften. Danke für die Unterstützung der Motion und für die Aufmerksamkeit.

Michellod Savio (PLR/PVL/FDP/GLP, VE). Mes liens d'intérêts: je suis syndic de Granges et je parle au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux.

La gestion du territoire est censée être une compétence partagée. Pourtant, les communes ont une marge de manœuvre toujours plus réduite alors même que ce sont elles qui connaissent le mieux leurs spécificités locales. Car oui, ce sont les communes et leurs élus qui ont un lien direct avec les réalités du terrain. Leur laisser plus de marge de manœuvre dans la gestion des plans d'aménagement de détail est donc une évidence.

Actuellement le canton impose de fait aux communes une adaptation systématique de tous les plans d'aménagement de détail, même dans des zones non concernées par des changements significatifs lors d'une révision générale d'un plan d'aménagement local. Si les communes ne se plient pas à cette exigence, elles doivent abroger lesdits plans, ce qui peut conduire à la perte de règles d'urbanisme essentielles. Une telle approche est disproportionnée, pour ne pas dire absurde, et source de confusion pour les projets en cours ou futurs. Refaire un plan d'aménagement de détail alors qu'il est parfaitement en phase avec le droit en vigueur est non seulement un gaspillage de ressources, mais engendre aussi un risque inutile d'opposition. Si le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) faisait preuve d'une certaine souplesse, mâtinée de bon sens, qui conduirait à éviter que de telles situations se produisent, nous pourrions nous en accommoder. Ce n'est toutefois pas le cas. L'option de transformer des plans d'aménagement de détail en prescriptions complémentaires ne fait qu'alourdir les procédures, sans réelle valeur ajoutée.

En redonnant du pouvoir décisionnel aux communes sur ce sujet, cette motion rééquilibrerait un petit peu les relations avec le SeCA, dont les dicastères communaux de l'aménagement et des constructions justement, semblent parfois être les chapelles. Les communes, en tant qu'autorités de proximité, sont les mieux placées pour décider de la pertinence d'une révision d'un plan d'aménagement de détail. L'argument du Conseil d'Etat repose essentiellement sur la crainte d'une insécurité juridique. Pourtant, un cadre législatif flexible, adapté aux réalités locales, est bien plus efficace qu'une obligation rigide et généralisée qui peut elle aussi créer de l'insécurité.

Je rappelle enfin que les communes n'agissent pas seules dans un domaine aussi complexe que l'aménagement du territoire. Elles sont entourées de professionnels compétents pour mener à bien ces démarches, professionnels qui sauront les conseiller et leur donner les clés pour décider de revoir ou pas un plan d'aménagement de détail dans une modification générale du plan d'aménagement local.

Je vous invite donc à soutenir cette motion qui redonne un tout petit peu aux communes la maîtrise de leur territoire.

Menétrey Lucie (PS/SP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis toujours conseillère communale en Sarine et je m'exprime au nom du groupe socialiste.

Nul besoin n'est de faire l'inventaire des types de plans qui existent. Vous êtes sans doute, chacune et chacun, familier avec ces notions. Mais permettez-moi une simple comparaison: un plan d'aménagement local est un puzzle et un plan d'aménagement de détail est une pièce de ce puzzle. Imaginez dès lors que vous échangez votre puzzle préféré pour un tout nouveau modèle dont le nombre de pièces et le découpage restent identiques au précédent et où seul le dessin change. Mais alors vous décidez de garder une pièce particulière de l'ancien puzzle et de le mettre dans le nouveau. C'est super, géographiquement parlant, mais le dessin ne correspond pas ou pas entièrement et on ne constate que trop tard que cette pièce est dépassée. En ce sens, le groupe socialiste est persuadé que les articles 61 alinéa 1 LATeC et 68 alinéa 1 LATeC font sens et répondent à cette problématique. En effet, une révision du PAL crée indéniablement un mouvement dans l'urbanisation de la commune. Et quand bien même cela n'a pas d'impact direct sur le secteur touché par le PAD, la nécessité de réfléchir à l'aménagement de détail suite à ce mouvement se fait sentir.

Il ne peut dès lors pas être faux de réfléchir à l'impact du mouvement créé par la révision du PAL sur le PAD et dès lors le groupe socialiste se ralliera à la position du Conseil d'Etat en refusant la présente motion.

Gaillard Bertrand (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Mes liens d'intérêts: syndic de La Roche, où j'ai occupé le dicastère de l'aménagement et des constructions durant treize ans. Je fais par ailleurs partie de la Commission consultative pour l'aménagement du territoire. Je parle pour le groupe Le Centre.

Notre groupe parlementaire a étudié avec attention la motion de nos collègues Marmier et Bürdel. La pesée d'intérêts entre les vœux des motionnaires de simplifier les procédures et les craintes du Gouvernement d'une certaine anarchie nous a astreint à quelques réflexions. Certes, l'obligation de mettre à l'enquête les PAD lors de l'approbation d'un PAL évite que certaines communes ne fassent pas l'analyse de leur situation. A contrario, l'obligation contraint les plus grandes entités à déposer simultanément de nombreuses modifications qui ont tendance à saturer les services. Peut-être qu'une non-obligation leur permettrait d'échelonner ces mises à l'enquête dans le temps et surtout selon leur priorité? De plus, certains PAD sont totalement en adéquation avec les PAL; ils ne demandent pas de modifications majeures, spécialement les récents. L'obligation d'abroger un PAD totalement construit est parfois également délicate. Il est difficile de reporter dans un RCU toute une série de mesures architecturales et le maintien du PAD est le garant que l'interprétation que les autorités en font reste dans l'esprit qui avait prévalu lors de son élaboration, y compris au niveau de la densification. Il est clair que les autorités qui décideraient de ne pas remettre à l'enquête leur PAD après l'acceptation d'un PAL devront assumer leur décision et parfois admettre qu'il n'est pas possible de délivrer un permis, par exemple parce que les indices ne seraient pas densifiés ou autres mesures. Les PAD comprennent parfois des répartitions financières et des planifications que les communes désirent maintenir ou renouveler. Cette motion ne l'empêche nullement, chacun est libre de mettre à l'enquête l'adaptation.

Avec ces quelques constatations, le groupe Le Centre votera dans sa majorité en faveur de la motion.

Fahrni Marc (*UDC/SVP, VE*). Mes liens d'intérêts: je suis syndic d'une commune et donc complètement concerné par le contenu de cette motion. Je m'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre.

Cette motion demande la suppression de la nécessité d'adapter les PAD existants lors de la révision générale d'un PAL et de mettre fin à l'obligation de les abroger une fois ceux-ci construits. Personnellement je suis plutôt ouvert à ce genre de démarche, car il va de soi qu'a priori, elle vise un allègement administratif et financier. Seulement voilà, je reste perplexe quant à son possible avenir. Pourquoi cela? Je m'explique.

Nos communes fribourgeoises ont toutes leurs propres particularités et une totale efficacité de ce genre de démarches demanderait un règlement particulier pour chaque commune, ce qui bien évidemment est inconcevable. Si je prends l'exemple d'une grande commune qui a élaboré un PAD sur une zone de moyenne ou forte densité, remettre un PAD en consultation alors que la construction du quartier est bien avancée peut poser plusieurs problèmes, dont un retard dans l'élaboration du chantier, et surtout peut-être financier car l'argent déjà investi aura un retour reporté. Vous pouvez me dire que c'est le problème des investisseurs et promoteurs. Peut-être, mais on sait tous que tous les problèmes, à un moment donné, arrivent sur le bureau de l'administration communale.

Je prends un autre exemple. Pour une plus petite commune, un PAD qui date un peu sur une zone de faible densité n'est plus du tout plus adéquat face à l'évolution de l'architecture, de la construction et, surtout peut-être, au niveau de son implantation car dans les zones en forte pente, on construit maintenant en terrasse. Donc à l'heure actuelle nous n'avons pas la possibilité d'abroger le PAL si le quartier n'est pas complètement bâti et en même temps, si on remet en consultation un PAD, il ne peut pas être modifié sans tenir compte du bâti existant. Si on se trouve sur une parcelle tout d'abord plate, cette partie va se construire très vite en respectant le PAD. Mais si l'autre partie de la parcelle est en pente, il va de soi que l'on ne peut pas respecter, ou que difficilement, des clauses comme l'alignement des villas, la nature des toits et le respect de l'aire constructible. Alors on gâche ou on n'exploite pas totalement le potentiel de la parcelle en question, ce que la politique de l'Etat combat par ses mesures de densification. Donc on se retrouve dans un domaine de contradictions.

Je ne souhaite pas aller plus loin dans l'explication de ces différents exemples, bien qu'il en existe encore un certain nombre qui ne correspond plus à la réalité sur le terrain.

Par contre, je déplore fortement le manque de pragmatisme dans les prises de positions de la DIME. Une commune, grande ou petite, est censée connaître les particularités de son territoire. Et si elle décide de proposer des solutions qui ne vont pas complètement dans le sens des articles de la loi en vigueur, ce n'est évidemment pas dans le but de provoquer les juristes du SeCA, mais bien pour trouver des solutions réalisables, pratiques et rentables. Et pour cela, elles investissent beaucoup de temps et d'argent. On connaît la ligne que la Direction de la DIME s'est fixée. Et surtout, on est tout à fait conscient des effets qu'engendrent des dérogations. Mais en même temps, nous ne voulons pas non plus nous autopunir en laissant traîner des dossiers de zones qui n'avancent pas. Pour exemple, une commune qui possède plus de 5000 m² non bâtis ne pourra pas aller de l'avant avec les mesures prévues lors de nos récents PDR. De plus, le fait de demander l'abrogation d'un PAD

une fois celui-ci complètement bâti ne va-t-il pas complètement modifier la nature d'un quartier achevé, car la possibilité de densification ultérieure arrivera forcément. Ce manque de projection et de logique m'interpelle!

Alors de grâce, Messieurs les décideurs, revenez à des solutions basées sur le pragmatisme, c'est la seule solution pour avancer ensemble! L'aménagement du territoire est une question d'urbanisme et non pas de juristes, bien que je leur accorde tout mon respect.

Suite à ces propos, le groupe de l'Union démocratique du centre est fortement divisé sur le soutien à cette motion, ceci certainement pour des raisons de procédure. Par contre, personnellement, je pense que cette motion peut s'avérer être une bouffée d'air pour la suite de notre développement, que cela soit au niveau de l'aménagement ou des constructions. Je vous recommande de l'accepter.

Morand Jacques (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Le motionnaire, le collègue député Bürdel, a dit que les communes se plaignent quelque part de l'inflexibilité de l'Etat. Sur ce point-là, M. Bürdel, je peux être d'accord. Parfois, on aimerait avoir un peu plus de pragmatisme. Par contre, concernant l'harmonisation des PAL, c'est quelque chose que je trouve nécessaire pour une équité de traitement et un bon développement du territoire.

Je prends un exemple: dans une zone industrielle, le PAD prévoit par exemple de construire des bâtiments industriels qui font 6 m^3 par m^2 ; la commune décide de modifier le PAL pour – rappelez-vous le vote du peuple suisse en 2013 – densifier le bâti et ne pas manger les terres arables; on décide dès lors de construire des bâtiments qui font 9 m^3 par m^2 . Mais si on n'harmonise pas le PAD existant, on va pénaliser les entreprises qui sont y sont liées, ce qui veut dire qu'on aura immanquablement des problèmes juridiques, avec des avocats qui se chargeront de demander pourquoi, alors que le PAL prévoit des constructions de 9 m^3 par m^2 , ce PAD l'empêche.

Ne pas harmoniser un PAD n'est quelque part pas tout à fait logique. Lorsque l'on procède à une révision générale du PAL, on édicte de nouvelles règles et ces règles doivent s'appliquer à tout le monde. Il est vrai que des dérogations sont possibles, même si elles sont difficiles à obtenir. Mais je crois qu'on demande ici au Conseil d'Etat de faire preuve de pragmatisme et d'ouverture d'esprit. Il faut encore savoir que l'on dispose de cinq ans pour harmoniser les PAD, M. le Commissaire du Gouvernement pourra peut-être nous le confirmer. A titre d'exemple, lorsque la Confédération impose des espaces réservés aux eaux (ERE), le canton nous demande de les intégrer au PAL – cela nous embête, c'est vrai, mais c'est comme ça – et, bien entendu, aux PAD qui sont des portions du PAL.

On peut aussi traiter du prix. Quand on fait un PAD, cela coûte de 4 à 8 francs le m^2 pour définir des règles dans un coin de notre commune. Ces PAD sont payés par les propriétaires fonciers en fonction des droits à bâtir et, très souvent, les PAD augmentent les droits à bâtir parce qu'ils peuvent déroger aux règles du PAL. Donc, ce n'est pas une charge pour les communes – c'est une charge administrative pour le canton bien entendu, mais c'est de minime importance. Et quand on parle d'une adaptation d'un PAD, on ne parle pas de refaire totalement le PAD. Alors parle-t-on d'allègement administratif ou veut-on une pérennité de nos plans d'aménagement? Quand on décide d'un aménagement dans une ville, dans une commune, on ne voit pas à trois, cinq ou dix ans, on voit à plusieurs décennies, voire un siècle. On a décidé quelque chose qui va rester. Alors quand on sait qu'on fait un PAL pour quinze ans, eh bien on aimerait le voir évoluer dans le temps et, pourquoi pas, changer les règles.

J'ai donné ici quelques exemples au vol par rapport à l'harmonisation d'un PAD, qui est justifiée et qui rendra service aux communes. C'est vrai que c'est du boulot, mais il ne faut pas non plus qu'on se cache derrière un oreiller de paresse.

Le deuxième élément de la motion, c'est l'abrogation d'un PAD. Quand un PAD est construit, on doit l'annuler parce que l'objectif est atteint. Si on ne l'annule pas, on fige ad aeternam dans les règles le fait qu'on ne va plus jamais rien changer du tout dans cette portion de territoire. Si on veut protéger un quartier, protéger un ensemble, on fait un PAD-cadre, qui a des éléments beaucoup plus larges, qui nous permet à ce moment-là de fixer des règles d'ampleur sur une surface avec des possibilités nouvelles qui sont offertes.

Vous l'aurez compris, il faut refuser cette motion.

Je n'ai pas donné mes liens d'intérêts: syndic d'une commune avec beaucoup de PAD et des PAL qui évoluent. Je vous propose vraiment de refuser cette motion, c'est dans l'intérêt du futur, du développement du territoire.

Freiburghaus Andreas (PLR/PVL/FDP/GLP, SE). Ich kann mich bei der Interessenbindung meinem Vorredner anschliessen. Ich bin auch Syndic einer Gemeinde mit offenen Detailbebauungsplänen. Ich spreche in meinem eigenen Namen.

Aus meiner Sicht haben sowohl die Befürworter wie auch die Gegner dieser Motion gewichtige Argumente. Bezüglich der Verlässlichkeit und der Kohärenz ist dem heutigen System nichts entgegenzuhalten. Die Motionäre möchten mit ihrem Anliegen die Autonomie und die Handlungsfähigkeit der Gemeinden steigern, was ich durchaus auch unterstütze. Trotzdem, so bin ich überzeugt, liegt es in der Einheit der Materie, dass die Detailbebauungspläne nach dem Genehmigen der

Ortsplanung an das neue Planwerk angepasst oder aufgehoben werden. Ich orte die Hauptproblematik in dieser Sache in der überaus langen Bearbeitungszeit in den Ämtern. Ebenso sind die Vorgaben an die Detailbebauungspläne laufend gestiegen und haben einen Detaillierungsgrad erreicht - ich habe das gestern mit dem Leiter unseres Bauamtes noch kurz angeschaut -, welcher meiner Überzeugung nach erst im Rahmen der Eingabe eines Baugesuchs nötig wäre.

Mein persönliches Fazit beim Studium dieser Motion - und dieses gebe ich gerne an den Herrn Direktor weiter -: Die Gemeinden erwarten viel schnellere Vor- und Schlussprüfungen. Damit können auch Kosten zulasten der Gemeinden gesenkt werden. Ebenso ist es wichtig, dass wir diese Dossiers nicht immer in den Bauämtern warmhalten müssen.

Die Vorgaben an die Detailbebauungspläne sind aufs Wesentliche zu reduzieren, damit wird die Prüfung entsprechend einfacher. Und eine gesteigerte Entscheidungsfreudigkeit in der Raumplandirektion würde - mit zugegebenermaßen etwas weniger Rechtssicherheit - grossmehrheitlich dienen. Sie merken, ich tue mich schwer mit der Annahme oder Ablehnung der Motion. In der Theorie müsste ich sie ablehnen, in der Praxis bezüglich der überaus langen Bearbeitungszeit und manchmal geringer Sicherheit, müsste ich sie annehmen.

Savary Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Mes liens d'intérêts: je suis architecte indépendant et c'est à ce titre que je prends la parole pour soutenir cette motion empreinte du plus élémentaire bon sens. Je crois aussi être le seul représentant de ma profession dans cette honorable assemblée, composée d'une part non négligeable d'estimables juristes.

Je ne doute pas une seule seconde que pour un juriste consciencieux, il est toujours satisfaisant intellectuellement que les lois et les règlements soient toilettés si c'est nécessaire. Cependant, dans la jungle de l'aménagement du territoire, chaque changement implique nombre de complications dont les conséquences sont souvent imprévisibles. Changer pour changer n'a donc pas de sens. Refaire un plan d'aménagement de détail est long, compliqué, coûteux, et oblige à s'exposer à des oppositions, à des recours. Alors pourquoi réinviter la roue sans nécessité? Pourquoi s'obliger à changer un plan qui répond à un besoin spécifique et qui répond à sa mission à satisfaction?

Mes collègues architectes et moi-même sommes habitués aux subtilités réglementaires selon la zone, la commune et même le canton dans lesquels nous devons exercer. Nous avons appris à vivre avec et cela ne pose aucune difficulté particulière. En revanche, l'obligation du renouvellement d'un PAD ou de sa remise à niveau implique des pertes de temps et d'argent inutiles, pour le plus souvent de maigres résultats. Le texte qui nous est proposé a le grand mérite de simplifier les démarches touchant à l'aménagement du territoire et - c'est assez rare pour qu'on le souligne - cela sans limiter le droit des communes à modifier ou à abroger les PAD quand c'est nécessaire lors du renouvellement de leur plan d'aménagement local.

Pour toutes ces raisons et en tant que praticien, d'homme de terrain, je soutiens sans réserve cette motion.

Wicht Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Mes liens d'intérêts: j'ai été syndic d'une commune, celle de Givisiez. On avait des PAD et, effectivement, on a dû faire quelquefois des adaptations et cela a mis des années jusqu'à ce qu'elles soient approuvées. J'étais partagé avec cette motion, mais Jacques Morand, mon collègue député PLR, m'a convaincu et je vais suivre sa proposition de vote. Par contre, il faut absolument - et je me bats là-dessus depuis un moment - qu'on accélère les procédures et là je vous demande, M. le Commissaire du Gouvernement, de faire en sorte que les moyens soient donnés aux services de l'Etat pour que ces PAD, lorsqu'ils sont modifiés, puissent être rapidement approuvés.

Donc, je ne soutiendrai pas la motion, me rangeant à l'avis de Jacques Morand.

Marmier Bruno (VEA/GB, SC). Mes liens d'intérêts: pendant neuf ans responsable de l'aménagement puis, dès 2021, syndic de la commune de Villars-sur-Glâne. Notre commune ayant d'ores et déjà abrogé un certain nombre de PAD suite aux exigences du canton, un lien d'intérêts immédiat avec cet objet n'existe plus.

J'ai lu avec attention la réponse très fournie, très détaillée et très technique du Conseil d'Etat. Un texte sans doute un peu difficile pour celles et ceux qui ne sont pas rompus à la problématique de l'aménagement et qui cache un peu sous la masse d'informations la requête des motionnaires. Force est de constater que le Conseil d'Etat ne répond pas vraiment à la motion.

Contrairement à ce qui est affirmé, notre motion ne demande pas de supprimer purement et simplement l'obligation d'adapter les PAD suite à une révision générale, elle demande uniquement d'assouplir les règles pour que des PAD puissent être maintenus lorsque, et je cite notre texte: "Il n'y a pas de modifications notables des circonstances ou des règles de construction dans le secteur concerné". Le cas évoqué par le député Morand rentre tout à fait dans ce contexte. Notre texte précise également que si le plan en vigueur constitue une incertitude juridique et qu'il est problématique de le conserver en l'état, il doit alors faire l'objet d'une adaptation. Le critère que nous proposons ici, c'est justement celui de la sécurité du droit. Nous disons donc exactement la même chose que le Conseil d'Etat.

Il est clair qu'un secteur où les droits à bâtir ont fortement augmenté ne saurait prétendre à être exonéré de la procédure. Par contre, un secteur entièrement bâti, dont les règles n'ont pas changé et qui est régi par un PAD, ce dernier ne doit pas être modifié ou abrogé à la légère. La commune doit pouvoir le conserver. Et là encore, le Conseil d'Etat ne dit pas autre chose -

je cite: "S'agissant des objections formulées par les motionnaires à l'encontre de l'abrogation des PAD construits, il convient de préciser que cette mesure n'est pas automatiquement exigée. Au contraire, il peut s'avérer judicieux de maintenir un PAD dans un secteur presque totalement construit."

Il y a donc manifestement un problème: le Conseil d'État et les motionnaires veulent la même chose et pourtant ils arrivent à deux conclusions différentes. Alors qui a raison? Le très haut Conseil d'Etat ou les non moins honorables députés que nous sommes? Qui dit la vérité?

Eh bien nous disons tous la vérité! La seule différence, et elle est de taille, c'est que le Conseil d'État exprime une vérité théorique, alors que celle des motionnaires correspond à ce qui est vécu sur le terrain. Trop souvent les communes sont contraintes de refaire un PAD, quand bien même la sécurité du droit est garantie. C'est la différence entre la théorie et la pratique. Vous connaissez – sûrement en tout cas les francophones, francophiles – la boutade attribuée par certains à Pierre Desproges: "Un jour j'irai vivre en Théorie, car en Théorie tout se passe bien."

Passons de la théorie à la pratique. Le Conseil d'Etat complète son explication, il dit: "Il est clair que la question du maintien ou non d'un PAD dans un secteur entièrement construit relève en premier lieu de l'appréciation des communes en tant qu'autorités de planification – jusqu'ici ça va – et que la DIME est tenue de suivre leurs décisions sur ce point." Ici encore, on est bon. Mais il y a un si: "Si [leurs décisions] sont suffisamment motivées par des motifs urbanistiques et apparaissent opportunes." Nous y sommes, vous l'avez compris, ici tout se gâte. Si le canton juge vos arguments inopportuns, il vous oblige à faire une procédure supplémentaire. Ce dernier point est très subjectif et les communes, vous le savez toutes et tous, rencontrent de grandes difficultés à se faire entendre par les services de l'Etat, qui imposent souvent, très souvent, trop souvent, la solution la plus pénalisante et la plus bureaucratique.

Notre motion ne demande rien d'autre qu'une pesée d'intérêts plus objective. Elle ne demande rien d'autre que d'économiser des procédures et des moyens. Mais surtout, notre demande renforce l'autonomie communale, car les communes sont libres de revoir un PAD en tout temps si bon leur semble. Ainsi, elle ne prêterit pas la volonté exprimée par certains préopinants qui défendaient l'option inverse.

C'est pourquoi chers collègues, je vous demande de soutenir cette motion, afin que la règle qui prévaut soit celle de la sécurité juridique, et que les autres notions plus subjectives restent du ressort des communes.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Les motionnaires aimeraient maintenir des PAD devenus obsolètes suite à l'évolution du PAL de la commune concernée en demandant que les PAD obsolètes puissent rester en vigueur. Ils estiment que l'adaptation des PAD, soit en tant que tel, soit par des prescriptions au RCU, constitue une perte de temps inutile, ce que l'on peut parfaitement comprendre. Dans ce sens-là, le comotionnaire Marmier n'a pas tout à fait tort quand il dit que, pour une bonne partie des choses, les visions ne sont pas aussi éloignées les unes des autres. Après, il faut regarder les choses un petit peu dans les détails.

Du point de vue du Conseil d'Etat, sans entrer dans les détails, vu les rapports de force et l'approche de la pause de midi, mais pour que les choses soient au moins dites, quelques points à rappeler: il a été dit par plusieurs intervenants qu'en gros, pour tous les PAD, il fallait faire l'examen. Si vous lisez bien – je conçois que le rapport est un peu technique et on fera mieux la prochaine fois pour mieux communiquer ce qu'écrit le SeCA –, si vous regardez bien les chiffres, on a 70% des PAD actuellement encore ouverts dans le canton qui ne sont pas soumis à cette obligation. J'ai posé la question à mon juriste en chef: "Est-ce qu'on peut donner la liste aux communes?" Et on peut donner cette liste aux communes, c'est-à-dire que vous pouvez voir lesquels vous avez qui ne sont pas soumis à obligation. Juste sur 100, 70 ne sont pas soumis à obligation.

Ensuite nous sommes d'accord aussi, malgré l'analyse un peu différente du député Marmier, sur le fait qu'il y a des PAD où tout le monde sera d'accord qu'ils doivent être modifiés. Quand on a des circonstances relativement importantes, quand on touche à du droit fédéral qui bouge, c'est relativement évident, ce sont des choses qui sont incontestées, la pratique le montre et plusieurs intervenants l'ont rappelé. Je pars du fait que sur les 30% qui restent, on a à peu près 2/3 des cas où – pour des raisons évidentes liées à la densification liées à l'énergie, liées à la mobilité, liées à d'autres critères qui ont changé – on sait qu'on veut changer. Le député Fahrni est pour la motion mais a quand même aussi donné des exemples où ça pouvait aller dans l'autre sens – je le remercie de son honnêteté intellectuelle dans son développement qui montre aussi qu'on est tous un peu partagé sur la meilleure ou la moins mauvaise manière de faire les choses. Après, si on déduit ces éléments-là, il reste à la fin 10%. C'est-à-dire quelques dizaines de PAD à peine qui seront concernés par la motion. Cela pose un peu la question de la proportionnalité. Pour quel bénéfice prend-on quel risque résiduel en termes de droit? Dans ce sens-là, je ne peux que suivre évidemment les propos qui ont été tenus par le syndic de Bulle qui ferait un excellent Directeur de la DIME un jour, mais c'est une autre discussion (*rires*).

Le député Michellod a argumenté sur le fait que la démarche valait pour 100% des PAD. C'est sans doute une erreur d'analyse et je veux bien présenter mes excuses si les choses n'ont pas été très bien comprises. Cela ne concerne encore une fois que les 30% des PAD. Il y a fort à parier que les PAD qui restent dans votre région sont dans la liste des 262 PAD non soumis à

obligation de changement, que vous allez trouver si vous la consultez. Vous pouvez quand même changer la loi. L'avantage c'est que ça ne changera rien pour vous probablement, mais que, par contre, vous allez quand même créer l'insécurité du droit. Je rappelle que tous les conseillers d'Etat en charge de l'aménagement du territoire, tous partis confondus, au niveau suisse, ont aimablement demandés au Conseil fédéral et au Parlement fédéral d'arrêter de changer tous les six mois des lois. Il y a même des choses sur lesquelles on serait matériellement d'accord, mais à force de changer les lois, vous nourrissez essentiellement l'espèce dont le député Savary a dit qu'elle était mieux représentée que les architectes ici au Grand Conseil et un peu partout, vous créez l'insécurité du droit et vous donnez du travail aux études d'avocats. Et il y a une chose qui est certaine, vous prolongez les procédures. Il y a un côté boomerang dans ce que vous êtes en train de faire. C'est bien intentionné, je comprends bien les choses...

Ich verstehe auch Grossrat Bündel und ich danke ihm auch für die gute Zusammenarbeit und die Qualität der Diskussionen, die wir grundsätzlich haben, auch mit den Wirtschaftsverbänden. Zur Frage der Beschleunigung der Vorlagen: Man muss sich einfach bewusst sein, wir gehen hier in eine Richtung, die grundsätzlich gut gemeint ist. Wir gehen von der Einschätzung aus, dass Sie wahrscheinlich mehr Dossiers verlangsamen als beschleunigen werden, wenn Sie das tun. Das dürfen Sie machen, das liegt in der Gemeindeautonomie. Nur müssen Sie dann nicht mehr zu mir klagen kommen, wenn etwas in irgendeiner Gemeinde liegen bleibt, weil sie das Risiko auf sich genommen hat. Das ist die Güterabwägung: Wieviel Autonomie wollen Sie und wieviel Beschleunigung - oder eben nicht - der Verfahren. Die Analyse des Syndics von Bulle ist relativ klar. Herr Grossrat Marmier hat gesagt, die einen sind in der Theorie, das ist der Staatsrat, die anderen sind in der Praxis, das ist der Grosse Rat. Ich zitiere hier den Praktiker, Syndic von Bulle, der relativ viele Detailbebauungspläne hat und genau weiss, wovon er spricht. Er kommt deshalb zum Schluss, dass wir eher auf dieses Instrument verzichten sollten, weil es vermutlich mehr Gegner bringen wird, die sich sagen: "Puh, ich habe eine kleine Inkohärenz gefunden. Ich gehe zum Anwalt und baue zehn Seiten auf - das kann man super gut machen, ich würde das als Anwalt auch machen. Nur, das wird die Fachsache nicht beschleunigen, da muss man sich im Klaren sein.

Ich möchte nicht auf die Details der verschiedenen Bemerkungen eingehen. Im Prinzip ist die zentrale Frage: Wollen Sie etwas mehr Risiken eingehen und für relativ wenige Detailbebauungspläne im Kanton möglicherweise etwas Zeit gewinnen? Aber sicher ist das nicht, denn wenn jemand bei einer Baubewilligung, die dann drei Jahre später kommt, auf diesem nicht abgeänderten Detailbebauungsplan ein Detail zum Vorwand nimmt, um dem Nachbarn eins ans Bein zu streichen, dann ist seine Chance relativ gross.

Zusätzlich kommt etwas Systemisches hinzu.

Ça, ce sont les recours individuels – ça embête le voisin, le cousin, toutes les personnes qu'on voit arriver chez nous parce que l'aménagement du territoire a des fonctions hautement sociétales et, de temps en temps, il a aussi des fonctions de droit de voisinage ou de choses comme cela. Les gens qui sont dans les communes savent que les dénonciations ne viennent en général pas seulement de gens aux intentions pures sur l'aménagement du territoire, mais que cela peut aussi servir à régler des conflits de voisinage, de hoirie, etc. Cela fait évidemment apparaître des cas et les gens qui font ce genre de démarches – et il y en a de plus en plus – utiliseront à l'évidence ce genre de petites incertitudes juste pour embêter. Elles perdront peut-être. J'ai régulièrement des gens qui me disent: "Je vais perdre au tribunal, mais cela m'est complètement égal. J'ai juste envie de gagner quelques années contre mon voisin qui m'embête." C'est de plus en plus fréquent et les juristes et les gens dans les services doivent consacrer de plus en plus de temps à ce genre d'éléments.

L'autre élément est systémique – il a aussi été évoqué de manière implicite par le syndic de Bulle –, c'est que si on ne densifie pas certaines parcelles dans ce contexte-là – le député Fahrni l'a également évoqué, même si ses conclusions vont dans l'autre sens –, cela signifie qu'on va mettre plus de pression sur les terres agricoles. C'est une des raisons pour lesquelles, dans les discussions qu'on a actuellement au niveau du droit fédéral sur l'application de la LAT 2 avec les milieux agricoles, il y a une volonté commune – même si on n'est pas toujours d'accord sur tout – de dire qu'on utilise et maximise les potentiels de densification sur ce qui est en zone pour essayer d'arrêter la pression permanente sur la zone agricole. Ce que vous faites là va plutôt aller un petit peu dans l'autre direction. Et là, c'est le praticien Fahrni d'une commune plutôt rurale qui l'a évoqué, vous prenez des risques en faisant cela. C'est pour cette raison-là que le Conseil d'Etat a décidé de vous proposer de refuser la motion.

Encore une fois, on peut fournir à chaque syndic ou chaque responsable communal qui le souhaite la liste des 262 PAD qui ne sont pas concernés par une adaptation. Cela allégera peut-être un tout petit peu vos tâches – à nous d'ailleurs aussi.

Par ailleurs, nous continuons de travailler sur la vitesse des procédures. Mais il n'y a pas de miracle. Chaque collègue de tous les cantons me disent à peu près la même chose, soit que c'est plus rapide chez l'autre! Mais cela ne signifie pas qu'on n'a pas des progrès à faire. Je remercie les différentes personnes, sous leurs différentes casquettes – que ce soit l'association des communes, que ce soit les associations économiques et d'autres – avec lesquelles on est autour d'une table. On voit tous

qu'il n'y a pas de solution miracle mais que, par contre, il y a une somme de petites choses qu'on peut faire pour essayer de gagner du temps. Et ici, on risque de faire une petite chose qui va plutôt en faire perdre.

Merci pour votre attention et merci de suivre le Conseil d'Etat.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 54 voix contre 31. Il y a 8 abstentions.

Ont voté en faveur de la prise en considération:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Brailard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 54.*

Ont voté contre:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Herren-Rutschli Rudolf (LA,UDC/SVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 31.*

Se sont abstenus:

Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB). *Total: 8.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

—

Rapport 2023-DIME-225

Enveloppe thermique des bâtiments (rapport sur postulat 2021-GC-95)

Représentant-e du gouvernement: **Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement**

Rapport/message: **04.06.2024 (BGC septembre 2024, p. 3119)**

Discussion

Glasson Benoît (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Mes liens d'intérêts: je suis dépositaire du postulat avec mon collègue Jean-Daniel Wicht et j'ai une entreprise de charpente œuvrant dans la rénovation de bâtiments.

Notre postulat demandait d'établir la liste des bâtiments de l'Etat et de ses entreprises qui doivent être assainis thermiquement, d'étudier la possibilité de mettre en œuvre des solutions plus durables avec des matériaux, bois notamment, favorisant les circuits courts et d'étudier la manière d'encourager par ce principe les propriétaires privés à assainir leurs immeubles.

Le Service des bâtiment (SBat) a élaboré un rapport technique des bâtiments de l'Etat et a classé les 700 bâtiments par domaine caractéristique et d'affectation. Le SBat propose d'assainir en premier les plus grands bâtiments, les plus anciens et les plus énergivores parmi les 262 bâtiments chauffés du parc immobilier de l'Etat afin de réduire la consommation d'énergie et les émissions CO₂ de l'Etat. A l'aide d'un logiciel, on peut se rendre compte que l'état du parc immobilier de l'Etat de Fribourg n'est pas très bon mais que son assainissement aura un effet très positif afin de se rapprocher des enjeux sur le climat, l'énergie, la santé et le bien-être au travail. Personnellement, je n'ai pas besoin de logiciel pour comprendre que plus le bâtiment est vétuste, plus sa rénovation aura un effet bénéfique.

Il est regrettable qu'il faille un postulat pour que le Conseil d'Etat entretienne les immeubles du canton ou en tout cas nous fasse part de leur état. Pourrait-on également savoir si l'Etat a suffisamment de réserves pour l'entretien immobilier? Pour 2,2 milliards de bâtiments assurés à l'ECAB, est-ce que les 15 millions d'entretien annuel suffisent? C'est moins de la moitié du montant que calcule une agence immobilière.

Pour ma part, cette situation remet en question la politique du canton qui consiste à être propriétaire des immeubles que ses services occupent. Dans l'attente d'une proposition de crédit pour le financement des projets d'assainissement, je ne peux que saluer l'excellent travail du SBat pour l'établissement de ce rapport. Cependant, pour ce qui est de l'utilisation de matériaux durables, spécialement le bois de notre canton, pour l'assainissement des immeubles privés, je reste un peu sur ma faim. Peu ou pas de solutions nous sont proposées dans ce rapport. Les critères Eco ne répondent qu'aux exigences du label Minergie. J'aurais souhaité, par exemple, l'adaptation du produit de subvention valorisant les matériaux utilisant moins d'énergie grise.

Je souhaite que l'Etat soutienne l'économie régionale qui va dans le sens de toutes les théories à la mode sur le climat, la biodiversité et les circuits courts.

Bonny David (PS/SP, SC). Mon lien d'intérêts: je suis membre de la Commission cantonale de l'énergie.

Le groupe socialiste a étudié avec intérêt ce rapport qui découle d'un postulat validé en juin 2022. Si on regarde bien, les demandes étaient tout de même complexes, exigeantes et relativement ambitieuses: la liste de tous les bâtiments de l'Etat, des solutions durables pour le bois et aussi comment faire pour que les propriétaires privés adhèrent justement à ces matériaux durables.

Il est vrai qu'on peut lire que le SBat n'avait pas attendu la demande des postulants pour agir, il était déjà au travail dans le cadre de la stratégie du développement durable, de la stratégie immobilière, de la politique d'exemplarité de l'Etat en matière d'énergie. Parenthèse tout de même – grande parenthèse –, c'est le travail réalisé par le Service des bâtiments dans le cadre de ce rapport: on peut découvrir l'organisation du SBat, le travail engagé – parce que c'est un travail de deux ans, ce n'est pas rien, la liste est quand même relativement longue. On parle également des outils informatiques et je pense tout de même que ça donne d'excellents résultats: on a des bases de données, on a des diagnostics, des solutions pour des travaux à régler. Je pense que nous aussi, dans le cadre de la commune, on a fait une analyse de la vétusté de nos bâtiments et c'est vrai qu'on parle des outils informatiques. Donc M. le Conseiller d'Etat, transmettez nos remerciements au personnel du SBat qui a fait là un travail important, intéressant et utile pour le canton.

Le rapport est intéressant et donc complet puisqu'on parle de 700 bâtiments dans le parc immobilier – je ne le savais pas, nous ne le savions pas. 262 bâtiments sont chauffés, ce sont les principaux qui sont analysés dans un premier temps et ensuite, si j'ai bien compris, il y a quatre phases et on va s'occuper de 46 bâtiments en premier. On le voit, on a de tout: des églises, châteaux, remparts, tribunal, école, hall de gym... c'est très complexe et varié. Sans aller plus dans le détail, nous attendrons évidemment avec grand intérêt la suite puisqu'il y a une directive du bois qui doit être réalisée, complétée plutôt. Il y a aussi,

et ce n'est pas le canton, c'est le modèle de prescription des cantons, MoPEC 2025, qui doit être réalisé après le dernier qui date déjà de plusieurs années. Evidemment, on attendra avec impatience le crédit-cadre qui sera proposé au Grand Conseil comme il est écrit, au second semestre 2024, pour justement améliorer notre parc immobilier.

Nous avons cependant une petite question: c'est vrai qu'on parle beaucoup de l'enveloppe thermique, de bois, mais est-ce que vous pourriez nous préciser la problématique du photovoltaïque. Qu'en est-il? Est-ce qu'on en tient aussi compte? Est-ce qu'il aurait fallu un postulat pour le photovoltaïque spécialement? Si vous pouvez nous répondre, M. le Conseiller d'Etat.

Le groupe socialiste remercie encore le SBat pour son excellent travail et attendra la suite avec bienveillance et prend acte de ce rapport.

Doutaz Jean-Pierre (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Mon lien d'intérêts avec le sujet que l'on traite: peut-être celui d'être syndic d'une commune propriétaire de bâtiments, d'être, à titre privé avec mon épouse, propriétaire d'un immeuble que nous avons beaucoup de plaisir à habiter ensemble et aussi propriétaire de mon entreprise. Je m'exprime ici aussi au nom du groupe Le Centre.

Je remercie tout particulièrement le Conseil d'Etat, et le Service des bâtiments en particulier, pour le rapport transmis suite à ce postulat déposé par nos collègues Wicht et Glasson. Le Conseil d'Etat répond à l'un des axes stratégiques souhaités par les postulants, soit respectivement identifier et conduire la réflexion à mettre en place pour valoriser le patrimoine de l'Etat, définir des priorités d'intervention en fonction des critères des bâtiments à assainir et de fait, indirectement, la politique immobilière des bâtiments se trouvant être sous sa gestion. Il a été dit, plus de 700 immeubles en propriété, 262 chauffés et dans un premier temps 46 bâtiments parmi les plus anciens ou les plus énergivores ont été identifiés et ont été mis en priorité 1. Ils feront l'objet d'une liste descriptive avec diagnostic par bâtiment dans un futur message qui accompagnera un crédit cadre qui devrait être proposé au Grand Conseil au second semestre 2024 – nous y sommes déjà – et dont les interventions devraient s'échelonner, si j'ai bien lu, et se planifier dans un horizon de quinze ans.

Un sixième du parc immobilier – 262 bâtiments – assaini tous les quinze ans, c'est bien, c'est très bien, et encore mieux si on peut tenir le rythme. Je constate tout de même qu'il faudra, à cette cadence, quasi un siècle pour s'occuper de l'ensemble de nos bâtiments... Au rythme où les exigences et les normes fluctuent, quid? Certes, tous resteront-ils propriété de l'Etat? Une analyse, à mon sens, devra aussi accompagner ces évaluations au besoin.

Un constat est confirmé selon le rapport: les effets sur le développement durable est globalement favorable et touche de nombreux enjeux interconnectés. Je crois que ceci est important aussi et l'Etat se doit à l'exemplarité en termes de durabilité, énergétique en particulier. Mais l'exemplarité doit également être conduite sur la matérialité durable, les circuits courts et la cohérence avec les objectifs clairement annoncés dans les politiques climatiques et environnementales que nous avons engagées. Ces travaux doivent également s'inscrire dans le soutien envers les activités économiques de nos PME, celles de notre canton en particulier. Et dans cet objectif, je peux être satisfait si ça démarre dans ce sens.

Le chapitre consacré à l'utilisation du bois et de ses dérivés – laine de bois par exemple –, matériau noble, durable et de proximité par excellence –, ce chapitre confirme les dispositions et engagements déjà en vigueur. Il nous laisse cependant un petit peu sur notre faim, comme l'a dit le député Glasson, tout en signalant le but de les renforcer en révisant, entre autres, la directive bois favorisant toujours mieux l'utilisation du bois fribourgeois dans les constructions. J'en prends acte avec satisfaction.

Concernant les propriétaires privés, il est aussi cité le programme "Bâtiments en place", qui participe déjà pour partie à ces objectifs. Toutefois il est aussi à noter, j'en prends acte avec satisfaction aussi, qu'un ajustement et une analyse approfondie de celui-ci est nécessaire et sera engagée.

Le rapport conclut qu'à la lumière de ces nouveaux engagements, analyses, ajustements et incitations, les premiers résultats sont attendus dans les années à venir et j'ai bien lu aussi qu'un bilan intermédiaire sera régulièrement établi, bilan qui va certainement servir d'ajustement.

Avec ces quelques considérations, le groupe Le Centre prend acte de ce rapport et remercie le Conseil d'Etat et le SBat pour sa rédaction.

Kolly Gabriel (*UDC/SVP, GR*). Mon lien d'intérêts: j'étais membre de la sous-commission SBat de la CFG jusqu'à il y a quelques mois. Je m'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre, qui a pris connaissance du rapport concernant l'enveloppe thermique des bâtiments, postulat de nos collègues Glasson et Wicht.

Nous remercions le Conseil d'Etat et le Service des bâtiments pour les différentes informations et l'état des lieux qui est donné dans le rapport. Deux remarques tout de même.

En premier lieu, même si nous saluons cette volonté d'assainissement de la Direction, nous demandons néanmoins au Conseil d'Etat d'être pragmatique dans les différents projets. Une pesée des intérêts entre les coûts et les différentes améliorations

est tout de même à faire. Devons-nous labelliser tous les bâtiments? Ne pouvons-nous pas faire des rénovations au mieux et peut-être ne pas payer des millions pour des études qui ne servent pas à grand-chose?

L'autre point concerne les labels Minergie-P-ECO, Minergie-A-ECO, SNBS et on s'y perd – c'est cité dans le rapport au point 3.2. Les coûts de ces certifications, Mesdames et Messieurs, sont beaucoup trop élevés! Les autorités publiques sont captives en devant payer des montants énormes pour ces certifications qui consistent, je m'excuse, en des lectures de plans payées très cher à l'heure et les subventions sont souvent, entre autres pour les communes, pas assez hautes, voire inexistantes, pour couvrir ces coûts. Alors pourquoi ne pas bâtir aux normes Minergie, en respectant ces normes, mais simplement ne plus faire labelliser ces bâtiments? Cela nous ferait sûrement économiser beaucoup d'argent et permettrait d'avancer dans les rénovations.

Avec ces quelques mots, le groupe de l'Union démocratique du centre prend acte de ce rapport.

Ingold François (*VEA/GB, FV*). Le groupe VERT·E·S et alli·e·s a pris connaissance du rapport du Conseil d'Etat traitant de l'enveloppe thermique des bâtiments. Je me félicite d'ailleurs qu'il ait été déposé par deux éminents collègues PLR. Si je l'avais déposé moi-même, je pense qu'on serait en train de traiter d'un autre objet. Comme quoi, les bonnes idées n'ont pas de couleur M. Glasson, qu'on se le dise.

Tout en remerciant les services qui ont participé à la rédaction de ce rapport, le groupe se permet de formuler quelques remarques. Tout d'abord, nous avons été quelque peu choqués de l'état général des bâtiments de l'Etat. Qui ne le serait pas d'ailleurs? Qu'avons-nous fait durant ces deux dernières décennies pour laisser notre patrimoine immobilier pareillement se dégrader? On prend encore une fois la mesure des conséquences de cette politique cantonale de vieux routiers. Mais restons constructifs, c'est bien le but de ce postulat. Regardons ensemble vers l'avant et réjouissons-nous que le Conseil d'Etat ait pris conscience de la situation et propose dans quelques semaines un crédit-cadre que l'on souhaite ambitieux... et surtout accepté par la majorité de droite de notre Parlement, merci d'avance.

Mais est-ce suffisant, comme l'a dit notre collègue Jean-Pierre Doutaz? Ce crédit-cadre vise l'assainissement sur quinze ans des 46 bâtiments les plus anciens, les plus grands et les plus énergivores. Cela nous amène à 2040. Je rappelle que l'objectif cantonal en matière d'émission carbone du Plan climat cantonal, c'est 50% d'émissions en moins d'ici 2030 et zéro en 2050. Cette feuille de route me fait craindre que ces objectifs ne soient pas atteints, d'autant qu'ils ne sont pas rappelés dans le présent message. Qu'en pense le Conseil d'Etat? Je serais très heureux de l'entendre.

Dans la réponse du Conseil d'Etat, il est fait mention de 262 bâtiments chauffés qu'il faut assainir. Mais est-ce qu'assainir un bâtiment est un but en soi? Est-ce qu'une réflexion a été menée sur le coût carbone d'une rénovation par rapport à son usage? S'est-on interrogé sur l'occupation de certains bâtiments, sur la nécessité de les occuper 365 jours par année, de les chauffer, de la réduction du temps de travail, du home office, de la flexibilité des horaires de travail? Soyons également imaginatif pour réduire notre empreinte carbone. Car la réduction du coût carbone d'une rénovation énergétique peut venir uniquement d'une pratique réfléchie quant à l'utilisation des matériaux, ainsi que des déconstructions relatives aux rénovations. Rénover un bâtiment en le corsetant dans du pétrole pour en consommer moins, cela ne fait aucun sens. C'est donc selon moi une très bonne nouvelle, M. Kolly, que l'Etat suive des lignes directrices contraignantes pour la rénovation de ses bâtiments, en particulier Minergie et SNBS, même si effectivement ça coûte un petit peu, mais toujours moins que de ne rien faire.

Néanmoins, nous pensons qu'il est possible de mieux soutenir les propriétaires dans la rénovation des bâtiments privés. Dans ce sens, plusieurs instruments parlementaires ont été déposés, à savoir notamment un mandat accepté en 2022 par le Grand Conseil pour gonfler de plusieurs millions de francs les aides présentes dans le Programme Bâtiments. Ces aides devraient ainsi augmenter si une baisse des rénovations énergétiques devaient être observées nous a confié le conseiller d'Etat Curty. Un autre mandat multiparti a été déposé et devrait bientôt être traité par le Grand Conseil. Ce mandat demande au Conseil d'Etat de prendre en considération les émissions grises dans la construction, ceci notamment pour répondre aux modifications de la loi fédérale sur l'énergie, qui enjoint les cantons d'édicter des valeurs limites d'énergie grise pour les nouvelles constructions et les rénovations notables. Vous avez d'ailleurs reçu une invitation du Club de la durabilité pour prendre connaissance de ces différentes notions – je me réjouis que nous puissions partager à ce moment-là.

Avec ces quelques considérations, le groupe VERT·E·S et alli·e·s a pris acte de ce rapport.

Morand Jacques (*PLR/PVL/FDP/GLP, GR*). Mes liens d'intérêts: syndic d'un chef-lieu avec, bien sûr, bon nombre de bâtiments que nous devons labelliser ou rénover en fonction des standards Minergie. J'aimerais dire aussi que professionnellement, j'ai travaillé pendant quarante ans dans la technique du bâtiment; j'ai fondé une entreprise et un bureau d'ingénieurs où on était plus de 50 personnes actives dans ce domaine.

Tout d'abord je remercie le Conseil d'Etat pour son rapport sur ce postulat.

Je ne reviens pas sur l'enveloppe des bâtiments, je reviens sur le label Minergie, dont les intentions sont louables mais causent beaucoup de problèmes et nous créent des blocages. Un exemple: on fait un bâtiment en bois, soit un bâtiment qui a un petit

volant thermique. Je m'explique: si on a du béton, le béton a plus de chaleur massique et est moins soumis aux fluctuations de température, plutôt à une augmentation de température qu'on pourrait avoir durant des journées d'été ou de fortes chaleurs. Et ce béton peut absorber l'énergie en déstockage de nuit et faire un volant thermique. Ce volant thermique, on ne l'a pas avec le bois. Alors si je suis d'accord qu'on construise aujourd'hui des bâtiments en bois – et je le soutiens –, il faut qu'on assouplisse différentes règles par rapport à Minergie. Je prends encore un exemple: vous faites un bâtiment Minergie, vous faites une ventilation simple, par rapport à ceci vous avez un chauffage à distance qui est peut-être alimenté avec du bois et tout d'un coup on vous dit "oui, mais en été ça ne va pas parce qu'il n'y a pas de volant thermique du bâtiment". Alors il faut réduire les fenêtres pour limiter les apports de chaleur. Et après on viendra vous dire qu'on ne passe pas les pics de chaleur donc il faut rafraîchir le bâtiment. Et pour rafraîchir le bâtiment, il faut installer une installation de climatisation ou alors on a des sondes géothermiques. Mais si on installe une climatisation, on va consommer de l'énergie électrique, qu'on aura peut-être fournie par nos panneaux solaires, et on viendra nous dire que notre bâtiment est trop gourmand en énergie et cela ne passe pas. Donc si Minergie a de bons côtés, il peut nous conduire à un blocage et de moins en moins de bureaux d'ingénieurs et de privés font l'effort de faire l'élément Minergie. Je crois que c'est le député Kolly qui a dit que, aujourd'hui, oui il fallait travailler en Minergie, mais pas forcément labelliser tous les bâtiments.

En plus, ces éléments engendrent des coûts supplémentaires énormes alors que l'on baisse la qualité de vie dans ces bâtiments. Minergie n'interdit rien du tout, mais met des contraintes tellement hautes qu'à un moment donné ça devient impossible à réaliser. Je crois qu'à ce moment-là, avec l'Etat, on doit discuter dans quelle mesure et jusqu'où on va avec ces labels Minergie si on veut encore pouvoir construire plus en bois et vivre confortablement dans ces bâtiments. Pour résumer: Minergie, un but louable, mais des problèmes en perspective derrière. Et là, je pense qu'on doit se mettre d'accord parce que pour les communes, pour les écoles, ce n'est tout simplement presque plus réalisable, avec des petites fenêtres ou des ventilations qui ne nous laissent même plus vivre parce quand on ouvre une fenêtre, on nous dira qu'on chauffe le bâtiment parce qu'il fait plus chaud dehors que dedans. Donc on a vraiment beaucoup de problèmes et on doit s'atteler à ce label, pas à la construction en bois.

Je vous remercie pour le rapport, on en prend acte.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Merci pour les retours largement positifs sur le rapport qui a été fait. L'essentiel du mérite en revient au Service des bâtiments et à sa direction, mais aussi à toutes ses collaboratrices et tous ses collaborateurs qui ont passablement changé leurs méthodes de travail, leur fonctionnement, au cours des dernières années et qui aujourd'hui montrent qu'on peut faire les choses un peu différemment et de manière plus efficace.

Après, plusieurs l'ont relevé, on paie un peu le prix de... le député Ingold a dit deux décennies, c'est nettement plus que deux décennies. Si l'état d'un patrimoine immobilier de plus de 700 bâtiments n'est, pour une part importante, pas bon, c'est le résultat d'une politique qui a, relativement longtemps, estimé qu'on pouvait faire avec relativement peu de choses. Toutes les personnes qui s'occupent de bâtiments le savent: ce n'est pas la première année, mais c'est après dix, quinze ou vingt ans qu'on commence à voir les choses qui ne vont pas. Par contre, la courbe est exponentielle, c'est-à-dire que plus vous attendez longtemps, plus ça devient rapidement plus cher de ne pas faire les choses. C'est la première remarque.

Le député Glasson a demandé si les moyens pour l'entretien étaient suffisants. La réponse est non, raison pour laquelle – dès le moment où le SBat a terminé son analyse – on a porté cela au Conseil d'Etat, qui a été prêt à augmenter progressivement les montants pour l'entretien des bâtiments. Après, je suis quelqu'un d' impatient, j'aime faire vite les choses. Mais ma cheffe de service me ramène aussi de temps en temps à la réalité en me disant: "Cela ne sert à rien que tu te battes pour des millions si je n'ai pas les gens qui vont avec pour les utiliser." Donc nous travaillons, en parallèle avec le staff et l'argent qui va avec, à un rattrapage qui se fait de manière progressive. Cela fait plusieurs années maintenant qu'on augmente ces montants, on n'a pas terminé, ce qui signifie qu'on continuera à faire un peu plus chaque année pour rattraper le retard. Mais plusieurs l'ont dit: cela prendra du temps de tout rattraper.

Après, on priorise sur les endroits, qui ne sont pas nécessairement toujours ceux où il y a plus d'énergie qui part dans l'air. On a, tout près d'ici, un bâtiment où, quand on chauffe, on chauffe beaucoup l'air. Ce n'est cependant pas le premier bâtiment qu'on va assainir sur le plan énergétique. Quand je vous dirai duquel il s'agit, vous comprendrez rapidement pourquoi: c'est la cathédrale. Il y a d'autres bâtiments où on chauffe l'air, mais qui sont relativement modernes et où l'on peut assainir les choses. Pour reprendre les remarques du député Ingold et d'autres, on le fait de manière relativement différenciée. La perspective générale est de voir non seulement le jour avant et le jour après la rénovation ou l'assainissement énergétique, mais de prendre toute la durée de vie du bâtiment en tenant compte de l'énergie grise des matériaux avec les aspects transport, les aspects CO₂, les aspects ventilation, les aspects technicité, le coût de la technicité... C'est-à-dire qu'on prend tant le bilan énergétique sur la durée de vie prévue du bâtiment, mais aussi le bilan économique. Par durabilité, on pense toujours à l'environnement – c'est un des aspects –, mais c'est aussi une vision économique des choses. Souvent – et j'en viens à la question des normes et des labels qui a été thématifiée par plusieurs personnes – en appliquant des éléments intelligents de ces labels, on peut,

en investissant un petit peu plus au début, économiser sur la durée. C'est évident dans certains choix de matériaux, c'est des fois moins simple. Cela dépend de la durée d'amortissement que vous avez, mais ça, c'est un chapitre qu'on devra peut-être traiter différemment ici aussi au Grand Conseil – on en a discuté avec la CFG à plusieurs reprises. Cela pose des questions de vitesse d'investissement, et probablement que Fribourg est l'un des cantons qui amortit le plus rapidement ses bâtiments, ce qui pose quelques questions d'allocation de ressources à terme, qui ne sont pas toujours optimales dans ce contexte, mais c'est une autre discussion.

Sur les labels en tant que tel, les députés Kolly et Morand – d'autres encore – ont raison. C'est pourquoi j'ai convenu avec le Service des bâtiments qu'on labellise certains bâtiments symboliquement pour montrer qu'on le fait. En revanche, pour d'autres bâtiments, on fait à peu près tout ce qu'il y a dans le label mais sans faire labelliser. Il n'y a pas de raison de toujours payer les tiers. Alors oui, il y a des gens qui ont réfléchi, il y a un travail intellectuel derrière, on peut le récompenser jusqu'à un certain point. Mais par contre, on a des bâtiments qui remplissent à peu près toutes, voire parfois toutes, les normes d'un label sans qu'on le fasse formellement labelliser. Cela dépend un peu du type de bâtiment, de sa symbolique vers l'extérieur, etc.

Après, si on prend les différents labels... Le label Minergie ne concerne que certains aspects d'un bâtiment et peut, si on l'interprète de manière pas très intelligente, être même contreproductif si on prend l'ensemble des énergies grises et du coût sur le bâtiment sur l'ensemble de sa durée. On a d'autres labels qui peuvent entrer en combinaison avec le label Minergie, ou les différents sous-ensembles du label Minergie, comme le label SNBS, qui est assez intéressant parce qu'il vous permet de travailler d'une manière assez différenciée sur une durée de vie, mais sur différents aspects, y compris les aspects de fonctionnement du bâtiment. Parce que si vous gagnez tout dans la construction mais que vous gaspillez ensuite beaucoup d'argent, de moyens, de ressources, de produits de nettoyage et tout ce que vous voulez, sur un bâtiment qui est mal pensé et que vous faites cela pendant quarante ans... Je rappelle que le bâtiment qu'un conseiller d'Etat, un syndic ou d'autres gens inaugurent avec beaucoup de fierté devant les caméras, n'aura coûté ce jour-là que 15 à 20% de son coût global. Les 80 à 85% de ce coût viendront après. Si on ne pense pas suffisamment à cet après, on fait des erreurs et c'est ce qu'essaie de faire le Service des bâtiments avec ses travaux.

Je pense avoir répondu à l'essentiel des différentes remarques. Les questions sur le fond concernant les propriétaires tiers sont du ressort de la Direction de l'économie, je ne veux pas empiéter sur les compétences de mon collègue.

Concernant le crédit-cadre, celui-ci répondra effectivement aussi à ces critères que je viens d'évoquer, c'est-à-dire durée de vie globale des bâtiments en priorisant ceux sur lesquels on a les plus grands gains d'efficacité écologique et économique par rapport au franc investi en un premier temps.

Je vous remercie pour vos commentaires largement positifs.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Mandat 2022-GC-148

Garantir la sécurité de l'approvisionnement électrique

Auteur-s:	Rey Alizée (PS/SP, SC) Moussa Elias (PS/SP, FV) Savoy Françoise (PS/SP, SC) Kubski Grégoire (PS/SP, GR) Levrat Marie (PS/SP, GR) Hauswirth Urs (PS/SP, SE) Berset Solange (PS/SP, SC) Pythoud-Gaillard Chantal (PS/SP, GR) Zurich Simon (PS/SP, FV) Mauron Pierre (PS/SP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle
Dépôt:	25.08.2022 (BGC septembre 2022, p. 2615)
Développement:	25.08.2022 (BGC septembre 2022, p. 2615)
Réponse du Conseil d'Etat:	11.06.2024 (BGC septembre 2024, p. 3255)
Remarque:	David Bonny (PS/SP, SC, auteur remplaçant)

Prise en considération

Hauswirth Urs (PS/SP, SE). Meine Interessenbindungen: Ich bin Gemeindeammann von Düringen und habe keine persönlichen Interessen, ausser dass auch ich täglich auf Strom angewiesen bin. Ich rede im Namen der Sozialdemokratischen Fraktion.

Vor zwei Jahren haben Parteikolleginnen und -kollegen den Staatsrat mittels eines Auftrags daran erinnert, dass die Stromversorgungssicherheit aufgrund verschiedener Ereignisse kurzfristig gefährdet ist. Unserer Einschätzung nach ist dies dem Grunde geschuldet, dass Investitionen in einheimische erneuerbare Energiequellen zu wenig gefördert und vorangetrieben wurden.

Vorab danken wir aber dem Staatsrat für die Antworten, welche er auf die fünf Punkte gegeben hat, die wir vorgeschlagen haben, um aus dem Engpass der Stromversorgung herauszukommen. Wir anerkennen die Leistungen und Bemühungen des Kantons, welche er bereits in Richtung einer besseren Infrastrukturnutzung für die Energiegewinnung macht. Obwohl der Staatsrat in seiner Antwort auf seine Bemühungen und seine ehrgeizige Fotovoltaik-Strategie hinweist, bleibt die Umsetzung dieser Maßnahmen hinter den Erwartungen zurück. Die Ziele für den Ausbau der Fotovoltaik sind zwar ambitioniert, jedoch fehlen konkrete und kurzfristig umsetzbare Maßnahmen, um diese Ziele zu erreichen. Die Priorisierung von Fotovoltaikanlagen auf bestehenden Gebäuden und Infrastrukturen ist ein Schritt in die richtige Richtung, aber es bedarf einer stärkeren finanziellen Unterstützung und vermutlich auch klarer gesetzlicher Rahmenbedingungen, um den Ausbau zu beschleunigen.

Dass der Staatsrat erst heute Massnahmen zur Senkung des Energieverbrauchs für vorrangig erachtet und erst heute konkrete Analysen und Studien erstellen lässt, was alles unternommen werden kann, um die Stromsicherheit besser sicherzustellen, finden wir zögerlich und zurückhaltend. Vor einem Jahr hat der Bundesrat Massnahmen für den Fall einer Strommangellage genehmigt. Diese beinhalten Verwendungsbeschränkungen, Sofortkontingentierungen, Kontingentierung und Netzabschaltungen. Diese Massnahmen sind notwendig, um im Notfall die Netzstabilität zu gewährleisten. Wir alle hoffen, dass ein solcher Fall nie eintreffen wird.

Kurz vor dem Bund hatte der Staatsrat im August 2023 seine Fotovoltaik-Strategie publiziert. Darin erwähnte er die Erhöhung der jährlichen Solarstromproduktion von 0,6 TWh bis 2035 als ehrgeiziges Ziel. Aufgrund der fehlenden Fördermassnahmen kann dieses Ziel als solches angesehen werden. Klare Förderungsmassnahmen werden aber notwendig sein, wenn wir langfristig auch Mangellagen vermeiden wollen. Unser Auftrag zielte vor zwei Jahren darauf ab, die Solarstromproduktion zu erhöhen und zu beschleunigen. Daran wollen wir heute auch noch festhalten.

Mit der von uns geforderten Menge von 1 Mio. Kilowatt-peak (kWp), also die maximale Leistung der installierten Solaranlagen unter idealen Bedingungen, liessen sich im Kanton ungefähr 1 TWh Strom pro Jahr produzieren - also etwas mehr als die Hälfte des kantonalen Stromverbrauchs im Jahr 2022.

Mit dem Auftrag fordern wir deshalb definierte finanzielle Unterstützung für den Ausbau der Fotovoltaik und anderer erneuerbarer Energien.

Im Namen der Sozialdemokratischen Fraktion bitte ich um Unterstützung des eingereichten Auftrags, damit der Staatsrat die Bedenken ernst nimmt und die notwendigen Schritte schafft, um eine nachhaltige und sichere Energieversorgung für alle zu gewährleisten.

Berset Alexandre (*VEA/GB, SC*). Notre groupe soutenant toutes les idées pertinentes permettant de développer la production d'énergies renouvelables, nous saluons ce mandat et regrettons un peu la réponse du Conseil de l'Etat que l'on estime sur la retenue. A l'heure actuelle et à l'échelle nationale, nous n'utilisons que 10% du potentiel des toitures et des surfaces appropriées pour produire de l'énergie renouvelable et l'on estime qu'il faut aller plus vite et plus intensément dans cette direction. De plus, au moment où le Conseil fédéral et certaines forces se replient sur une technologie qui appartient au passé – une technologie coûteuse, risquée, qui repose sur des ressources non indigènes –, il est plus que jamais temps de se tourner vers l'avenir et d'accélérer la transition énergétique. Ce mandat demande entre autres de mettre à la disposition des communes un fonds pour encourager la couverture des toits des bâtiments communaux par des panneaux photovoltaïques. Le Conseil d'Etat est d'avis que cela ne fait pas de sens, notamment en raison de la forte rentabilité de ces installations. Mais, même une durée d'amortissement de dix ans peut s'avérer un frein important. Cela est vrai pour les particuliers. Cela est sans doute également vrai pour les communes. Pour cela, on trouve que l'on ne peut pas totalement qualifier cet avis d'insensé.

A l'instar des mandataires, on estime que le long des routes cantonales, il existe un important potentiel pour la production d'énergie solaire et l'on se réjouit que des projets existent déjà et aillent dans ce sens. Encore une fois, on estime qu'une accélération dans ce domaine est tout à fait pertinente.

On souhaiterait ensuite poser la question suivante au Conseil d'Etat: celui-ci dispose-t-il d'une estimation de la part des surfaces opportunes actuellement couvertes par des panneaux solaires, autant pour les bâtiments et infrastructures de l'Etat que pour les bâtiments et infrastructures qui appartiendraient à des privés?

Ensuite, en ce qui concerne les goulots d'étranglement induits par le manque de ressources humaines – cela a souvent été évoqué à juste titre dans ce Parlement –, nous soutenons également une intensification des travaux menés autour de l'encouragement à la formation professionnelle pour avoir plus de ressources humaines nécessaires à la transition énergétique dans notre canton. Là encore, l'intensification des travaux dans ce domaine demandée par ce mandat serait souhaitable.

J'en profite pour faire un peu de publicité pour les personnes qui seraient intéressées par la production d'énergie solaire et les actions possibles pour l'encourager: je vous invite à signer l'initiative sur le solaire, proposée par les VERT·E·S suisses. Nous proposons en substance d'utiliser toutes les surfaces appropriées pour mettre des panneaux solaires pour produire de l'énergie renouvelable au sens plus large.

Sur ces considérations, le groupe VERT·E·S et allié·e·s soutiendra à l'unanimité ce mandat bienvenu.

Clément Christian (*Le Centre/Die Mitte, SC*). L'approvisionnement énergétique est un dilemme auquel il n'y a pas de réponse simple, surtout si l'on tient compte de la nécessaire décarbonation.

Quelques faits: sur une base annuelle, la Suisse exporte quasiment autant d'électricité qu'elle en importe. Mais il y a deux problèmes à résoudre. Nous avons déjà actuellement un déficit, l'hiver, de 10 térawattheures qui va en s'accroissant. De plus, la disparition planifiée de 36% de notre production provenant de nos centrales nucléaires en fin de vie devra être solutionnée assez rapidement. Le photovoltaïque est une clé, mais il produit surtout en été. Il y a peu de possibilités d'augmenter massivement la capacité de nos barrages pour générer une accumulation saisonnière et faire tourner les turbines en hiver. Le photovoltaïque ne résoudra pas notre problème d'approvisionnement énergétique en hiver. A titre d'exemple, de nombreux jours en été, surtout les dimanches, nos panneaux produisent tellement que les gestionnaires de réseau rachètent l'énergie photovoltaïque, mais doivent payer pour se débarrasser du surplus d'énergie sur les marchés. Au-delà de ces faits, continuer à produire plus pour pallier partiellement la fin de vie de nos centrales est une nécessité. Mais revenons à nos électrons.

Ce mandat a plusieurs bonnes idées auxquelles nous pourrions souscrire. Couvrir les bâtiments étatiques, l'Etat le fait passablement, mais on peut toujours faire plus. Soutenir l'installation de panneaux le long des routes cantonales? Entièrement d'accord, surtout avec des panneaux orientés à 60° pour produire plus en hiver. L'Etat prévoit de le faire le long de la H189, mais pourrait aller au-delà. Encourager la formation du personnel pour les métiers du solaire? Tout à fait. Des réflexions sont en cours. Je rappelle aussi l'initiative des privés qui ont déjà pris les devants en organisant eux-mêmes des formations.

Par contre, nous ne pouvons pas suivre la position des mandataires sur le rôle de l'Etat. Ce n'est pas à ce dernier de mettre en place des fonds pour les communes ou les privés et, par conséquent, de faire concurrence aux entreprises qui proposent du contracting. L'Etat n'a pas non plus la capacité ni les centaines de millions nécessaires à une production industrielle de panneaux, mais également de cellules photovoltaïques. En effet, faire des panneaux suisses avec des cellules photovoltaïques chinoises, c'est comme faire une cuchaule AOP avec de la farine et du beurre italiens. Toutefois, nos bonnes volontés sont limitées par notre potentiel d'investissement. L'Etat doit poser le cadre, faciliter et soutenir les initiatives privées. Pour ses investissements, notre canton doit mettre des priorités: construire un nouvel hôpital ou couvrir toutes les routes cantonales

de panneaux solaires. Et même là, un tel élan ne pourra pas résoudre l'objectif de ce mandat qui est d'assurer la sécurité de l'approvisionnement électrique.

De plus, avec l'accroissement exponentiel du nombre d'installations photovoltaïques, le nœud actuel du problème se situe au niveau du réseau électrique. Les gestionnaires de réseau doivent commencer à bloquer une partie de l'injection de l'électricité photovoltaïque. Et sans une offensive de l'Etat pour accompagner cette transition nécessaire, en simplifiant les procédures, en coordonnant les services et en optimisant les conditions cadres, voire en jouant sur le rôle d'actionnaires, le problème va s'accroître rapidement.

Pour toutes ces raisons, le groupe Le Centre, dans sa grande majorité, n'acceptera pas ce mandat, même s'il juge ces mesures intéressantes. Mais il ne souscrit pas au rôle que les mandataires confient à l'Etat.

Kaltenrieder André (PLR/PVL/FDP/GLP, LA). Mes liens d'intérêts: je travaille dans le secteur de l'énergie. Je suis également président de l'Association suisse des maîtres électriciens de réseau. Je m'exprime au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux.

Wir stehen vor der Aufgabe, die Sicherheit der Energieversorgung unseres Kantons nachhaltig zu gewährleisten. Das Mandat vom August 2022 sieht massive Investitionen in Fotovoltaikanlagen auf öffentlichen und privaten Gebäuden sowie entlang von Kantonalstrassen vor, mit dem Ziel, bis Ende 2025 eine installierte Leistung von 1 Million Kilowatt-Peak zu erreichen. Dieser Plan erweist sich jedoch angesichts der aktuellen Lage als unrealistisch und ineffizient. Die Sicherheit der Energieversorgung ist eine nationale Aufgabe, die in den Zuständigkeitsbereich des Bundes fällt. Der Bund hat bereits Massnahmen ergriffen wie die Verordnung über die Schaffung einer Elektrizitätsreserve für den Winter. Diese nationale Perspektive, die alle erneuerbaren Energiequellen einbezieht, ist sinnvoller als ein isolierter, kantonaler Ansatz.

Fotovoltaikanlagen allein liefern im Winter nur etwa ein Viertel ihrer Jahresproduktion und können daher die Versorgungssicherheit nicht gewährleisten. Der angestrebte Ausbau von 1 Gigawatt Fotovoltaikleistung im Kanton Freiburg ist weder realistisch noch ausreichend, um den winterlichen Strombedarf zu decken. Selbst bei Erreichung dieses Zieles würden nur etwa 52 Gigawattstunden produziert, während der Bedarf bei 900 Gigawattstunden liegt. Die Umsetzung ist durch eine bestehende Anlage und Netzkapazitäten stark begrenzt und es würde mindestens zirka 20 Jahre dauern, um dieses Ziel zu erreichen. Ausserdem sind erhebliche Netzverstärkungen erforderlich, die in der angestrebten Zeit nicht umsetzbar sind. Zusätzlich verschärfen Fachkräfte- und Materialengpässe die Situation und führen zu weiteren Verzögerungen.

Der Kanton Freiburg hat bereits im August 2023 eine realistische und langfristige Fotovoltaikstrategie verabschiedet, die Ziele bis 2035 und 2050 festlegt und die aktuellen Möglichkeiten und Herausforderungen berücksichtigt. Vor diesem Hintergrund fordern wir Sie auf, das aktuelle Mandat abzulehnen und stattdessen eine koordinierte, nationale Strategie zu bevorzugen, die alle erneuerbaren Energien einbezieht und realistische, langfristige Ziele verfolgt.

Dumas Jacques (UDC/SVP, GL). Je m'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre. Mes liens d'intérêts: je suis syndic d'une commune et, comme vous, consommateur d'électricité.

L'approvisionnement est un sujet vaste, mais surtout vital. Ce mandat se base principalement sur la production d'électricité par le photovoltaïque. Or, on le sait très bien, l'énergie produite par le soleil ou le vent, voire de temps en temps l'eau, ne sont pas régulières ni fiables. Aux contraintes météo s'ajoutent les particularités pratiques et techniques. Il reste toujours l'épineuse et la – entre parenthèses – coûteuse question du stockage de cette énergie. Si je me base sur le Dashboard de l'énergie suisse, nous avons produit hier 249 gigawattheures et nous en avons consommé 177. Nous avons donc exporté 111 gigawattheures de surproduction.

Presque deux ans se sont écoulés depuis le dépôt de ce mandat. Personnellement, je pense que celui-ci aurait eu tout son sens lorsqu'il a été déposé. Mais, depuis, le soleil s'est levé et couché plusieurs fois. Même s'il reste beaucoup à faire sur les bâtiments cantonaux et communaux et au niveau de l'encouragement, le photovoltaïque poursuit son développement dans un domaine économique ultra-concurrentiel. Je salue en passant l'initiative du Service de l'énergie d'organiser les journées du photovoltaïque les 27 et 28 septembre prochains.

Pour résumer, les demandes de ce présent mandat ont quasiment toutes été mises en pratique. Je cite par exemple le projet de couverture solaire sur la H189 de près de 90 000 m² ou le développement prometteur de l'entreprise Kromatix à Romont, qui produit des panneaux solaires de couleur pour les façades. C'est un constat: la créativité et la technique évoluent plus vite que la politique. Cela nous assure notre travail pour demain. Restons toutefois réalistes: la technologie actuelle qui exploite le potentiel de l'énergie renouvelable ne permet pas d'assurer un approvisionnement stable et prévisible de l'électricité. Notre économie et nos entreprises ont besoin d'une énergie performante et sûre. Il s'agit là d'un autre débat. Pour ces raisons, le groupe de l'Union démocratique du centre refusera, dans sa grande majorité, ce mandat.

Zurich Simon (PS/SP, FV). Je souhaite revenir sur un point de la réponse du Conseil d'Etat que je trouve particulièrement regrettable et qui illustre, à mon sens, un certain manque d'ambition. Je cite: «Le Conseil d'Etat n'entend pas prendre de

mesures particulières afin de développer la production industrielle de panneaux photovoltaïques dans le canton.» Sans aucun argument, le Conseil d'Etat balaie de la main notre proposition d'une politique industrielle ambitieuse. Mais regardons ce qui se passe actuellement ailleurs.

Aux Etats-Unis, l'administration Biden a soutenu à coup de millions le développement de la production du photovoltaïque dans son pays. L'Union européenne a aussi choisi de soutenir une politique industrielle ambitieuse pour rendre son industrie plus durable, plus résiliente, plus compétitive. Elle a en plus renforcé ses efforts après l'agression militaire de la Russie sur l'Ukraine. Le nouveau gouvernement britannique vient d'annoncer une politique financée par la croissance, notamment grâce à une politique industrielle dans le domaine de l'énergie renouvelable. Quels sont les effets de ces politiques? Elles permettent de stimuler l'emploi, de créer de la richesse, qui permet notamment de financer les prestations de l'Etat. Les députés de la Sarine ont entendu hier, lors de la présentation de la Chambre de commerce et d'industrie du canton de Fribourg, qu'aujourd'hui, pouvoir renforcer la croissance était un enjeu véritable. Des députés de tous les bords ont exprimé le besoin de faire venir dans notre canton davantage d'entreprises, de créer davantage de richesse pour financer les prestations de l'Etat. Ces politiques renforcent également l'indépendance de notre pays par rapport à l'étranger, un élément important pour notre canton dans le contexte budgétaire, économique et géopolitique actuel.

Nous avons donc sur la table une proposition qui rejoint les politiques menées actuellement par des pays, des régions, qui sont certes des partenaires économiques importants pour notre pays mais qui sont aussi des concurrents. Et que fait le Conseil d'Etat? Il ne répond pas. Il dit juste ne pas vouloir prendre position sans expliquer pourquoi il refuse de mener une politique industrielle ambitieuse dans le domaine des énergies renouvelables. Or, cela est recommandé par plusieurs acteurs, notamment le Fonds monétaire international. Pour moi, ce manque d'ambition est vraiment regrettable et j'espère qu'à terme, nous pourrions trouver une solution constructive pour encourager la production dans notre canton de Fribourg.

Barras Eric (*UDC/SVP, GR*). Je m'exprime à titre personnel. Je n'ai pas de lien direct avec cet objet si ce n'est que je suis un consommateur comme tout le monde.

Eh oui, on entend parler du photovoltaïque partout ces jours. Il est vrai, Fribourg fait partie des champions dans le domaine avec plus de 11 300 installations solaires. On commence à recouvrir les toits, un peu comme une pizza à moitié cuite. A la fin 2022, on a produit 230 000 kWp, ce qui n'est pas mal. Mais, accrochez-vous bien, cela ne suffit toujours pas à combler notre faim énergétique. De plus, qui nous garantit que les prix attractifs proposés aux propriétaires de toits actuellement tiendront la rampe à futur? Le hic, en plus d'une progression annuelle impressionnante – + 16% en 2020 et 2021; +20 % en 2022 –, c'est qu'il y a toujours un problème majeur: où diable allons-nous stocker toute cette énergie? Nos réseaux électriques actuels sont un peu comme des pantalons trop serrés après les fêtes: on ne peut pas en mettre plus sans tout faire exploser (*rires*)! Oui, vous l'avez deviné, enfouir encore plus d'énergie dans ces câbles, c'est mission impossible, à moins de revoir tout le réseau souterrain. Et à quel prix! Et puis soyons réalistes: même avec tous ces efforts pour couvrir les toits de panneaux solaires, cela ressemble plus à une décoration qu'à une solution.

Alors quelqu'un a-t-il pensé au retour du nucléaire? Eh oui, ce bon vieux nucléaire, souvent vu comme le super-héros controversé de l'énergie, mais qui a fortement évolué. Nous pouvons le voir dans la centrale française mise en route ces jours-ci, et ceci malgré les problèmes rencontrés, avec une augmentation de la production de plus de 20% pour une production de déchets en baisse de 30%. Le nucléaire, lui au moins, pourrait nous sortir du pétrin en produisant cette électricité qui nous manque toujours désespérément, avec un circuit court d'infrastructures souterraines vers un transformateur de distribution. Mais non, on l'a mis au placard, préférant des options plus vertes. Quoi que, puisque les panneaux auront eux aussi leur côté sombre lorsqu'il s'agira de les recycler. Et soyons honnêtes, ces énergies ne suffisent pas à elles seules à alimenter notre réseau.

Bref! Si vous pensez que couvrir quelques toits va régler tous nos problèmes énergétiques, autant croire que mettre un pansement sur une jambe cassée va la guérir. Peut-être serait-il temps de déposer un mandat afin de réinviter notre ami nucléaire à la table des négociations, sans autant mettre les autres formes de production d'énergie au placard.

Vous l'aurez compris, je vais refuser ce mandat, malgré qu'il soit louable, et vous invite à en faire de même.

Esseiva Catherine (*PLR/PVL/FDP/GLP, LA*). Je parle en mon nom et je n'ai pas de lien d'intérêts avec cet objet. Les auteurs de ce mandat estiment qu'il y a un manque d'investissements dans les sources d'énergie renouvelable indigène et demandent des dispositions complémentaires autour du photovoltaïque afin d'assurer la sécurité de l'approvisionnement électrique.

Tout d'abord, j'aimerais rappeler que le mandat a été déposé le 25 août 2022 et que la réponse du Conseil d'Etat a été transmise le 6 juin 2024. Force est de constater que durant ces deux ans, le trend autour du photovoltaïque s'est bien activé. En effet, les acteurs et actrices intéressés par le photovoltaïque n'ont pas attendu la stratégie du Conseil d'Etat pour développer, planifier et appliquer des dispositions évidentes.

Depuis 2015 déjà, la sensibilisation aux propriétaires, les diverses méthodes de planifications et les actions d'exécution des entreprises autour du photovoltaïque sont entreprises. Au sein du Grand Conseil également, depuis 2015 déjà et durant la période 2021 à 2023, plusieurs députés ont déposé des outils parlementaires, qui vont notamment dans le sens du mandat. Même si ces outils parlementaires ont été pour la plupart rejetés, le Conseil d'Etat s'en est largement inspiré – et c'est très bien – pour développer et compléter la stratégie concrète de notre canton, adoptée officiellement lors d'une conférence de presse le 1^{er} septembre 2023.

Aujourd'hui, on peut heureusement le confirmer, nous sommes en marche! Dès lors, en tenant compte du Plan climat, de la Stratégie cantonale et des lois en place, les objectifs se poursuivent dans une perspective évolutive et innovante.

Les dispositions demandées dans le mandat sont évidemment crédibles, mais elles sont déjà consommées parce que tout est en marche. Aujourd'hui, nous n'avons pas besoin d'un mandat. Nous avons besoin d'actions complémentaires ciblées, selon les besoins effectifs, sur le terrain. Il s'agit actuellement de poursuivre la promotion et l'application du photovoltaïque sur le terrain, dans le but de compléter cette source d'énergie avec les autres sources d'énergie pour assurer l'approvisionnement électrique dans son ensemble.

Pour arriver à nos objectifs, les sources d'énergie doivent être multiples. On le sait. Et même si les objectifs actuels ne seront certainement pas atteints dans les délais, ils seront tout de même atteints à moyen et long terme! Bien sûr, il faut activer les projets photovoltaïques sur le terrain, mais il faut surtout faire activer l'exécution des infrastructures nécessaires à cette source d'énergie spécifique. Il s'agit de développer les réseaux électriques innovants qui permettront de coordonner et de recevoir toutes ces futures installations.

Les entreprises spécialisées de notre canton sont actives autour de cette source d'énergie et les propriétaires sont suffisamment sensibilisés pour investir dans cette énergie. De mon point de vue, le train est en marche, en coordination avec les directives fédérales, et pour de longues années.

Sur ces considérations, je ne soutiendrai pas ce mandat. Par contre, je serai attentive à la dynamique de la stratégie solaire adoptée dans le canton depuis septembre 2023. Pour terminer, j'aimerais poser une question à MM. les Conseillers Etat quant à la politique du contracting: il est mentionné dans le rapport que depuis 2012, le canton a posé des panneaux photovoltaïques sur plusieurs bâtiments de l'Etat, en contracting. Cela signifie que l'Etat a fait poser des panneaux mais qu'il n'est pas propriétaire de ces panneaux. Je ne suis pas favorable à cette politique de contracting pour l'Etat parce que c'est un investissement qui n'apporte pas de bénéfice financier. J'aimerais comprendre pourquoi cette action a été entreprise. Quelle est l'évolution de cette politique et peut-on éviter cette politique de contracting?

Dafflon Hubert (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Malheureusement, je ne vais pas non plus soutenir ce mandat, trop ambitieux à mon goût. Il voulait favoriser l'approvisionnement électrique par du photovoltaïque et c'est une bonne chose. Cependant, il faut reconnaître que beaucoup de points soulevés sont déjà en cours au niveau étatique. Si l'on devait l'accepter tel quel, il coûterait cher à l'Etat de Fribourg. Or, actuellement, nous n'avons pas forcément les moyens de soutenir un tel projet.

Ce qui a gêné la droite et notre parti, c'est que l'Etat soit impliqué dans la production directe de panneaux photovoltaïques. On a remarqué, avec le COVID, que la Suisse n'était pas capable de produire des masques pour se protéger alors que c'est un élément essentiel de la protection civile. Cela va sans doute dans la même démarche. Selon moi, il appartient à la Confédération, et non au canton de Fribourg, de prendre le taureau par les cornes pour avoir une fabrication nationale de panneaux photovoltaïque. Ce mandat me brise le cœur parce que qu'il y a une bonne chose derrière, mais il va trop loin, raison pour laquelle il n'obtiendra pas assez de soutien.

Par contre, je ne vais pas refuser ce mandat car vous méritez mieux qu'un carton rouge. Vous ne méritez pas non plus un carton vert. Pourquoi? Parce que, finalement, nous devons soutenir tout ce qui est fait ou débattu pour les énergies renouvelables. M. Barras se lance directement dans le nucléaire, comme son collègue Röstli à Berne. Je trouve cela dommage car à quelque part, nous torpillons les travaux effectués pour aller vers les énergies renouvelables. Le peuple suisse et le peuple fribourgeois ont voté à deux reprises contre le nucléaire. C'est clair. Il faut oser, continuer, ne pas torpiller les énergies renouvelables. C'est pourquoi je ne vais pas vous donner un carton rouge. Je m'abstiendrai et vous recommande de retravailler votre mandat de sorte qu'il puisse être accepté par une majorité.

Clément Bruno (*VEA/GB, GR*). Je souhaitais juste ajouter deux éléments dans ce débat très vif sur ce sujet essentiel qu'est l'approvisionnement énergétique et du solaire.

Le premier est la saisonnalité: le solaire produit effectivement bien plus l'été. Néanmoins, si l'on laisse uniquement faire le marché et l'évolution actuelle, il est clair que nous produirons au maximum avec des productions estivales. Par contre, si l'on a une planification et un soutien cantonal, on peut aussi – cela a été dit par mon collègue Clément – orienter l'inclinaison des panneaux pour avoir une production hivernale. Nous ne sommes pas en Laponie: l'hiver, on peut profiter quand même

profiter d'un ensoleillement. La production sera peut-être moindre qu'en été, mais optimisée sur la saison automne-hiver-printemps en fonction de l'inclinaison des panneaux.

Un autre élément important, également souligné, c'est l'appui au réseau pour absorber cette production de solaire décentralisée. Un appui important du canton est essentiel pour pouvoir faire cette adaptation au réseau. Je vais bien entendu soutenir ce mandat.

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. Beaucoup de choses ont été dites. Je me permets de répéter quelques éléments qui me paraissent particulièrement importants.

Bien que cela soit précisé dans la réponse du Conseil d'Etat, il vaut la peine d'insister sur ce point et je pense que M. Kaltenrieder l'a bien dit: au sens des dispositions légales, la sécurité de l'approvisionnement énergétique du pays relève de la compétence de la Confédération et de la branche énergétique. Il s'agit d'une application de la loi fédérale sur l'énergie. Pourquoi? Parce que nous n'avons pas 26 réseaux en Suisse. Nous avons affaire à un réseau national, voire européen. Nous sommes tous dans le même bateau, raison pour laquelle nous devons nous coordonner, travailler ensemble. Néanmoins, le canton y contribue activement. Il joue un rôle dans ce contexte: il met en place les conditions-cadres pour que la branche puisse assurer cet approvisionnement. C'est également en application de ce cadre légal que l'on doit entreprendre des planifications dans les domaines de l'hydraulique, de l'éolien, du photovoltaïque et d'autres sources énergétiques au Plan directeur cantonal. J'ouvre ici une parenthèse, car tout le monde n'a semble-t-il pas compris: c'est pour cette raison que l'on a mis au Plan directeur cantonal sept sites éoliens où – je le répète – on peut étudier la faisabilité d'un parc éolien avec un développeur de son choix.

La remarque par rapport aux déficits hivernaux est bonne. C'est là où le bât blesse. Aujourd'hui, en été, notamment à midi, nous avons une surproduction d'électricité. Cela veut dire que les entreprises qui produisent doivent payer pour l'électricité qu'elles injectent dans le réseau. Je ne veux pas ouvrir le débat sur le nucléaire, mais je mentionnerai deux mots-clés: le prix et le temps. Etes-vous prêts à payer pour un kilowattheure produit par le nucléaire? Et combien de temps êtes-vous prêts à attendre pour qu'un kilowattheure émane d'une centrale nucléaire? Le débat va suivre. Nous l'aurons aussi au niveau fédéral.

Fribourg est en avance en matière d'énergie photovoltaïque, point principal de ce mandat. Nous produisons près de 850 watts par habitant. Nous sommes le canton le plus prolifique de toute la Suisse. La mise en œuvre de la Stratégie énergétique adoptée par le Conseil d'Etat en 2023 – cela a été dit – ne va que renforcer cette position.

Vielen Dank. Ich glaube, es war Grossrat Dumas, der Werbung gemacht hat pour les journées fribourgeoises du photovoltaïque. Die ersten Freiburger Tage der Fotovoltaik werden in der Bluefactory am Freitag und Samstag, 27. und 28. September, stattfinden mit zahlreichen, hochinteressanten Konferenzen - auch Informationsständen - und am Samstag stehen im ganzen Kanton rund 50 Fotovoltaik-Anlagen zur Besichtigung offen - Profitieren Sie von diesem Angebot.

La loi fédérale, plébiscitée par le peuple en juin de cette année, permettra également de dynamiser ce secteur avec la possibilité de regrouper les consommateurs à l'échelle d'une commune. Nous en débattons sans doute au Grand Conseil. Cela donnera un coup de pouce au développement du solaire. Elle permettra ainsi à tout consommateur de valoriser la production réalisée sur son territoire au prix de production, que celle-ci soit réalisée par du photovoltaïque, de l'éolien ou d'autres énergies renouvelables.

Au niveau de la formation, le Conseil d'Etat avait accepté, en 2022, le postulat sur la reconversion professionnelle comme clé de la transition. Il vient d'approuver le rapport y relatif qui est en cours de transmission au Grand Conseil. Nous allons en débattre, si le Grand Conseil le veut bien, lors de la prochaine session. L'économie a pris le taureau par les cornes: le mois passé, 160 jeunes ont ainsi commencé une formation professionnelle initiale dans le domaine du solaire. En deux ans, nous avons mis en place un CFC d'installateur solaire et un AFP de monteur solaire.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, le canton de Fribourg a pris le virage de la transition énergétique et compte bien continuer sur cette voie. Il est néanmoins important que la mise en œuvre puisse se faire de manière raisonnée et cohérente afin d'atteindre une production de 600 gigawattheures annuels dès 2023 pour le photovoltaïque, puis 1300 gigawattheures d'ici à 2050. Cela est certes ambitieux, nous l'avons entendu aujourd'hui, mais c'est tout à fait réaliste. De son côté, l'Etat montre l'exemple.

Avant de donner la parole à mon collègue, j'aimerais revenir sur la politique industrielle, une question passionnante. Vous êtes parfaitement au courant qu'en Suisse, on ne pratique pas une politique industrielle comme le font d'autres pays. C'est tout simplement une question de moyens. Je ne pense pas que cela peut se faire au niveau cantonal. Je suis prêt à mettre en place un écosystème dans ce domaine: j'estime le ticket d'entrée à un demi-milliard, mais je ne vous donne aucune garantie de réussite. Cela est vraiment une question de moyens. Mais en Suisse, on n'a pas cette tradition-là. J'espère avoir répondu à vos questions et je me permets de donner la parole à mon collègue pour les questions plus spécifiques en lien avec les bâtiments de l'Etat.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement.

Je vais uniquement soulever les aspects liés aux constructions de l'Etat.

Pour répondre aux questions du député Berset et d'autres sur les routes cantonales, respectivement le contracting, nous travaillons actuellement sur deux projets-pilotes: celui de la H189 et, sur demande du Groupe E, un autre dans la région du Grand Fribourg. Nous n'allons pas tout à faire à la fois. Nous n'avons pas les ressources pour cela. Il s'agit en premier lieu de tester, sur des surfaces relativement importantes, les résultats, la manière de travailler. On a en premier lieu examiné le potentiel. Nous avons un peu plus que 600 km de routes cantonales dans le canton de Fribourg. Dans certains endroits, nous rencontrons des problèmes liés aux coûts de l'amené du réseau. Dans d'autres lieux, des questions paysagères se posent. Mais nous allons lancer ces deux grands projets. Celui de la H189 est intéressant, car nous disposons d'une très importante surface où il n'y a pas de souci paysager et où le réseau électrique est disponible.

Sur la question du contracting, nous n'avons pas de dogme. Le Service des bâtiments a commencé, en 2017 et 2018, à mener des discussions de contracting avec une société fribourgeoise privée – à l'époque, Groupe E n'était pas très intéressé. Comme nous souhaitions avancer relativement rapidement, nous nous sommes dit qu'en ouvrant un premier marché, on mettrait un peu de pression, ce qui a assez bien fonctionné par ailleurs. L'idée n'est pas de faire du contracting par principe, mais de travailler rapidement sans forcément disposer des ressources propres pour développer les choses. C'était la manière la plus rapide d'opérer. Les contrats tiennent: nous avons travaillé avec cette entreprise privée sur cinq toits de cinq bâtiments de l'Etat de Fribourg. Entretemps, l'Etat développe ses capacités propres car il a dispose d'une masse critique suffisante pour le faire. Une réflexion est ainsi menée pour l'ensemble des bâtiments qui font l'objet de chantiers, tant ceux du Service des bâtiments que ceux gérés par le Service des ponts et chaussées – des dépôts de cantonniers par exemple. La plupart de ces bâtiments ne posent pas de problèmes patrimoniaux et on peut y développer des projets sans trop de souci.

Cela est valable pour les bâtiments, mais le long des routes, en revanche, cela soulève une autre question. Il ne s'agit pas tellement de savoir qui garde les marges bénéficiaires, mais plutôt de savoir qui, à l'intérieur d'institutions publiques, est le mieux à même de faire les choses. La question s'est posée pour la H189, où l'Etat est propriétaire des terrains. GESA est une entreprise en mains publiques, et nous n'allons pas commencer à effectuer le travail d'entreprises publiques – que ce soit GESA, Groupe E ou IB-Murten – qui savent faire les choses et qui les font probablement mieux que nos services étatiques. Pas parce que des gens sont meilleurs que d'autres, mais parce que chacun est spécialisé dans ses domaines d'activité. On ne va pas commencer à monter une sorte de sous-Groupe E à l'intérieur de nos services! Voilà les réflexions qui conduisent à la répartition des choses. Pour les bâtiments, comme on construit, il est plus simple de faire les choses nous-mêmes. Sur les routes, il s'agit de projets propres, autonomes, qui peuvent assez bien être gérés soit par des droits de superficie distincts, soit par différentes formes contractuelles qui permettent à nos entreprises fribourgeoises, publiques ou privées, d'effectuer le travail à satisfaction.

Quant à la question des surfaces photovoltaïques à disposition sur les bâtiments de l'Etat, je n'ai pas le potentiel complet sous la main, mais sur l'ensemble des chantiers que nous ouvrons – ou sur les priorisations de chantiers à ouvrir –, la politique de l'Etat n'est pas d'optimiser économiquement, mais de maximiser la surface dans le cadre de sa volonté d'exemplarité face aux tiers. C'est à dire que l'on couvre tout ce qu'il est possible de couvrir, même si on obtiendrait peut-être un rendement légèrement supérieur en ne couvrant que 80% des toits au lieu de 100%. Après, cela dépend encore un petit peu du potentiel de consommation interne: la situation n'est pas tout à fait la même sur un bâtiment administratif utilisé durant douze mois que sur un bâtiment quasiment vide durant deux ou trois mois. Les réflexions sont alors un peu différentes.

> Au vote, la prise en considération de ce mandat est refusée par 46 voix contre 30. Il y a 3 abstentions.

Ont voté en faveur de la prise en considération:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Perler Urs (SE,VEA/GB), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 30.*

Ont voté contre:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP),

Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Brailard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 46.*

Se sont abstenus:

Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 3.*

> Cet objet est ainsi liquidé.

—

Divers 2013-GC-41

Clôture de la session

Président du Grand Conseil. Nur noch kurz: Wir sind am Ende einer eher kurzen, aber intensiven Session angelangt. Ich wünsche allen einen wunderbaren Tag und freue mich schon jetzt, Sie alle zur Oktober-Session begrüßen zu dürfen, bei der wir - ich erinnere Sie daran - am 10.10. den Tag unserer Zweisprachigkeit abhalten, bei dem es gewünscht ist, dass sich jeder Parlamentarier und jede Parlamentarierin in seiner/ihrer anderen Sprache ausdrückt.

Die Sitzung ist geschlossen, vielen Dank.

—

> La séance est levée à 12 h 43.

Le Président:

Adrian BRÜGGER

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Patrick PUGIN, *secrétaire parlementaire*